1999-2000

Ordre
des agronomes
du Québec

101-01298/

TABLE DES matières

Lettres de présentation	2
Énoncé de la mission	3
Membres du Bureau 1999-2000	3
Comité administratif 1999-2000	3
Employés du siège social	3
Rapport de la présidente	4
Commentaires présentés par l'Ordre des agronomes du Québec	7
50 ans de vie agronomique	7
Rapports d'activité du Bureau et du comité administratif	8
Renseignements généraux	10
Rapport de la directrice générale	12
Rapport de la secrétaire	14
Rapport du syndic	15
Rapports des comités légaux	
Admission	16
Assurance-responsabilité professionnelle	17
Conciliation et arbitrage des comptes	17
Discipline	17
Équivalences	18
Formation des agronomes	18
Inspection professionnelle	18
Rapports des comités aviseurs	
Finances	20
Formation continue	20
Législation	21
Médailles et mérites	21
Rapports des sections	
Abitibi – Témiscamingue	22
Côte-du-Sud	22
Est du Québec	23
Estrie – Bois-Francs	23
Montréal	24
Outaouais	25
Québec	26
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord	27
Sainte-Anne-de-Bellevue	27
Saint-Hyacinthe	28
Trois-Rivières – Nicolet	29
Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec	30
Rapport des vérificateurs	31
Produits et charges	32
Évolution des surplus	33
Bilan	34
Notes complémentaires	35
Renseignements supplémentaires	38
Budget 2000-2001	42

Conformément au Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 1999 et se terminant le 31 mars 2000.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2000
Tirage : 3 500 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Marilène Ducharme
Révision : Denise Dupuis
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal – 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-922380-06-8
ISSN 1481-1820

Mme Linda Goupil

Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, agronome

Montréal, juin 2000

M. Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Linda Goupil

Montréal, juin 2000

Me Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Claire Bolduc, agr.

Claire Bolduc, agronome

Énoncé de la mission

L'Ordre des agronomes du Québec vise à la fois à garantir au public une haute qualité de services en agronomie et à donner à ses membres le soutien nécessaire à la reconnaissance et au développement de la profession.

Pour ce faire et dans le but de maintenir la confiance à l'égard des agronomes, l'OAQ fournit des services relatifs à l'accès, à l'exercice et au suivi de la pratique. De plus, pour assurer à la profession un rayonnement dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, il lui procure un haut niveau de visibilité et stimule le développement continu des compétences.

Son approche vise à développer l'appartenance à la profession et le sens de l'entrepreneurship, et à favoriser le développement d'un haut niveau de synergie entre les membres.

Les membres du Bureau 1999-2000

M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente
M. André Proulx, agr., vice-président
M. Éric Andriamanjay, agr., section de Sainte-Anne-de-Bellevue
M. Guy Baillargeon, agr., section de l'Outaouais
M. Conrad Bernier, agr., section de Québec
M. Mario Cantin, agr., section de la Côte-du-Sud
M. Martin D'Argy, agr., section de l'Estrie – Bois-Francs
M. Louis Lesage, agr., section de Montréal
M. Rémy Fortin, agr., section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord
M. Michel Gervais, administrateur nommé
M. Hugues Groleau, agr., section de l'Est du Québec
M. Serge Lavoie, administrateur nommé
M^me^ Louise Leblanc, agr., section de Saint-Hyacinthe
M^me^ Huguette Martel, administratrice nommée
M. Mario Quevillon, agr., section de l'Abitibi-Témiscamingue
M. Christian Savard, agr., section de Trois-Rivières – Nicolet

Les administrateurs de l'Ordre des agronomes du Québec 1999-2000.
De gauche à droite, M. Mario Cantin, agr., M. Michel Gervais, adm. nom.,
M. Serge Lavoie, adm. nom., M. André Proulx, agr., vice-président,
M. Éric Andriamanjay, agr., M. Guy Baillargeon, agr., M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente,
M. Christian Savard, agr., M. Rémy Fortin, agr., M^me^ Huguette Martel, adm. nom.,
M. Mario Quevillon, agr., M. Louis Lesage, agr., M^me^ Louise Leblanc, agr.,
M. Martin D'Argy, agr., et M. Conrad Bernier, agr.
M. Hugues Groleau, agr., n'apparaît pas sur la photo.

Le comité administratif 1999-2000. Dans l'ordre : M. Michel Gervais, adm. nom.,
M^me^ Louise Leblanc, agr., M. Rémy Fortin, agr., M^me^ Claire Bolduc, agr.,
et M. André Proulx, agr.

Le comité administratif 1999-2000

M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente
M. André Proulx., agr., vice-président
M. Rémy Fortin, agr.
M. Michel Gervais, administrateur nommé
M^me^ Louise Leblanc, agr.

Les employés du siège social

M. François Bertrand, agr., directeur général (jusqu'en mai 1999)
M. Stéphane D'Amato, agr., directeur général
et secrétaire par intérim (de juillet à octobre 1999)
M^me^ Claudine Lussier, agr., directrice générale (depuis novembre 1999)
M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres
et affaires juridiques
M^me^ Marilène Ducharme, responsable des communications
M^me^ Denise Dupuis, adjointe administrative
M^me^ Angèle Morin, secrétaire-réceptionniste
M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre
M^me^ Maryse Sabourin, technicienne en administration
M. Roland Soucy, agr., syndic de l'Ordre

RAPPORT DE LA

présidente

J'ai le plaisir de vous présenter mon premier rapport à titre de présidente de l'Ordre des agronomes du Québec. C'est dans un esprit de continuité du travail entrepris au cours des dernières années que mon mandat à la présidence a débuté. Je peux vous affirmer avoir reçu en héritage un Ordre bien structuré qui pouvait compter sur un personnel très compétent. Très tôt, j'ai cependant eu à composer avec un équipe de travail réduite; certains membres du personnel ont dû s'absenter du travail pour des périodes prolongées et le poste de directeur général est devenu vacant.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport annuel, que les agronomes engagés au sein des différents comités n'ont pas ménagé leurs efforts pour atteindre l'un des objectifs que nous nous sommes fixés ensemble, soit de rendre disponible l'expertise agronomique dans les dossiers d'actualité ou d'intérêt public où notre opinion apporte un éclairage scientifique, professionnel et neutre.

À titre de présidente, l'un des mandats principaux que j'ai eu à réaliser fut de présider les 4 réunions régulières du Bureau en plus d'une séance extraordinaire ainsi que les 11 réunions régulières du comité administratif qui se sont tenues au cours de l'année financière 1999-2000.

Les principales décisions adoptées lors des réunions du Bureau ont orienté les prises de position sur des dossiers à caractère public tandis que la gestion des affaires de l'Ordre a retenu l'attention particulière du comité administratif. Ce comité a également été appelé à siéger à titre de comité de sélection afin de combler le poste de direction générale. M^me^ Claudine Lussier, agr., est ainsi entrée en fonction au début de novembre 1999.

Je profite de l'occasion pour remercier le vice-président de l'Ordre, M. André Proulx, les présidentes et présidents de section ainsi que les administrateurs nommés pour leur dévouement et leur participation active aux diverses activités de l'Ordre.

4 Le mandat de l'Ordre : la protection du public

Afin de remplir son mandat de protection du public et d'assurer la qualité des services agronomiques, l'Ordre poursuit différentes actions et apporte régulièrement des améliorations aux divers processus mis en place, ce qui permet de s'ajuster à l'évolution des contextes professionnels et sociaux. De plus, j'ai eu l'occasion de rencontrer différents partenaires afin de les sensibiliser au fait que le mandat premier de tout ordre professionnel est d'assurer la protection du public tout en permettant le développement de la profession qu'il réglemente. Je peux vous confirmer que la mission, les valeurs et les orientations stratégiques de l'OAQ ont toujours été mises de l'avant lors des différents échanges qui ont eu lieu. Mentionnons notamment les interventions auprès du ministère de l'Environnement concernant la réglementation environnementale ou auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Union des producteurs agricoles relativement au dossier des services-conseils. À cela s'ajoutent plusieurs interventions auprès de nombreux partenaires qui ont jalonné cette première année à la présidence.

Vous trouverez dans le présent rapport annuel les commentaires des comités et de la secrétaire de l'Ordre faisant état des travaux réalisés. Certains points méritent toutefois d'être soulignés.

Parmi les mécanismes en place auxquels l'OAQ a recours pour remplir son mandat de protection du public, mentionnons l'admission à la pratique. Nous constatons que le nombre de candidats et de candidates se présentant à l'examen d'admission ne cesse d'augmenter. Ainsi, au cours de la dernière année, nous avons admis quelque 151 nouveaux agronomes à l'Ordre des agronomes du Québec. Cela confirme donc le phénomène enregistré depuis deux ans à savoir que le membership de l'Ordre suit dorénavant une courbe ascendante. Les interventions faites auprès des étudiants dans les facultés d'agronomie et l'intérêt marqué des agronomes pour une certification professionnelle expliquent entre autres cette hausse du nombre de membres. La participation de l'OAQ aux dossiers majeurs de l'agroalimentaire représente aussi un élément de fierté pour les membres et les futurs membres.

En lien avec l'admission à la pratique, nous avons maintenu notre collaboration avec l'Institut agricole du Canada en vue de l'agrément des programmes universitaires canadiens en agronomie. Déjà, trois facultés ont reçu la visite du comité d'évaluation, soit les universités de Guelph, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse. Les universités québécoises sont inscrites à l'agenda de l'automne 2000. Dans ce dossier, l'Ordre se doit de garantir l'application des lois professionnelles québécoises.

En matière de formation continue, nous avons consenti des efforts importants dans ce domaine depuis 1995. Il était donc approprié d'analyser les effets de la politique instaurée par l'Ordre et de l'actualiser afin que nos objectifs de performance et de services agronomiques de qualité soient maintenus. Les travaux à cet effet seront complétés au cours du prochain exercice.

En ce qui concerne la déontologie des agronomes, l'Ordre procédait, lors de l'Assemblée générale annuelle d'août 1999, à une consultation sur la facturation par un employeur non-agronome. Les commentaires émis à cette occasion ont été pris en considération par le comité de législation mandaté par le Bureau afin de moderniser le *Code de déontologie*.

D'autre part, l'inspection professionnelle, qui constitue un autre mécanisme de protection du public, fait aussi partie des préoccupations de l'OAQ. En ce sens, l'Ordre, qui avait mis en place une procédure permettant l'inspection d'actes agronomiques prescrits en fertilisation, a poursuivi ses démarches et souhaite ajouter sous peu une procédure similaire touchant les activités agronomiques reliées à l'alimentation animale.

Par ailleurs, de nombreuses questions touchant l'assurance-responsabilité professionnelle des agronomes ont été soulevées durant le dernier exercice et nous avons procédé à une étude approfondie de la question. L'Ordre souhaite ainsi consulter les agronomes sur la pertinence d'instaurer un programme d'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire pour tous les membres dès la prochaine assemblée annuelle des membres.

Enfin, de nombreux sujets touchant la pratique professionnelle des agronomes ont nécessité l'intervention de l'Ordre au cours des derniers mois, notamment, les modifications législatives sur les pesticides, les discussions sur le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, la modification de la structure des services-conseils et les programmes de certification des conseillers agricoles. Ces sujets demeureront à l'agenda pour le prochain exercice.

Les dossiers d'intérêt public

L'élaboration du plan de développement de la zone agricole de la MRC Les Etchemins, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et la Fédération québécoise des municipalités, s'est concrétisée. La proposition initiale a même été enrichie de nouvelles avenues d'intervention. Souhaitons que ce plan servira d'outil de référence fonctionnel pour les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire rural et agricole.

La participation à l'élaboration du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole fut sans conteste un des dossiers majeurs de l'OAQ au cours des dernières années. Plusieurs experts ont apporté leur collaboration, que ce soit au niveau de la Table de concertation ou des comités techniques mis en place par le ministère de l'Environnement. En regard de l'application de ce règlement, l'OAQ a réitéré sa position auprès des instances concernées à l'effet que la vérification de la compétence des agronomes relativement à la réalisation des plans de fertilisation relevait de l'OAQ par l'entremise du processus d'inspection professionnelle.

L'Ordre a été sollicité à plusieurs reprises pour présenter sa position dans le dossier des organismes génétiquement modifiés. L'OAQ a toujours mis de l'avant l'importance de l'éthique et du jugement professionnels. À cet effet, un comité d'experts a été mandaté afin d'étudier les points de vue des différents intervenants en agroalimentaire et de donner l'information juste et pertinente au public. Il est également important de souligner l'apport des sections qui ont organisé des journées de formation au cours desquelles les professionnels ont pu se renseigner sur le sujet de façon objective.

Les lois professionnelles

L'Ordre est régulièrement consulté au sujet de réformes législatives qui ont des répercussions sur le public et sur les agronomes exerçant dans le cadre de ces lois. Au cours de la dernière année, l'Ordre a été interpellé à maintes reprises par les différents paliers de gouvernement à se prononcer sur des dossiers d'intérêt public.

Ainsi, en septembre 1999, l'OAQ s'est présenté en commission parlementaire afin de commenter l'*Avant-projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et d'autres dispositions législatives*. Il a alors attiré l'attention du législateur sur le fait que l'*Avant-projet* contenait plusieurs propositions de modifications de la loi qui pouvaient interférer avec la Loi sur les agronomes et toucher de ce fait la pratique agronomique.

D'ailleurs, l'Ordre a aussi été interpellé pour participer au *Plan d'action* qui vise à moderniser le système professionnel québécois en vue de l'adapter à l'environnement socioéconomique actuel. La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^me^ Linda Goupil, a élaboré un plan d'action dans lequel elle a prévu mettre en place 6 groupes de travail. Récemment, l'OAQ a formulé son désir de participer au groupe de travail qui reverra les champs de pratique des architectes et des ingénieurs tout en tenant compte des nouvelles conditions d'exercice. Puisque, de par la déontologie qu'ils se sont donnée, les agronomes sont tenus d'appuyer toute mesure susceptible d'améliorer la qualité et la disponibilité des services professionnels dans le domaine où ils exercent, l'OAQ tient à participer à ce processus.

Les consultations

L'Ordre est à l'affût des changements qui peuvent être préjudiciables à l'ensemble de la population québécoise et émet des commentaires publics visant à favoriser l'évolution harmonieuse de l'agroalimentaire au Québec. Ainsi, l'expertise de nos membres est régulièrement mise à contribution.

Une vaste consultation s'est déroulée à travers la province tout au long de l'année sur la gestion de l'eau au Québec. Les agronomes se sont engagés et ont suivi de près les sessions régionales du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargé d'étudier cette question. Un comité d'experts a également été mis en place par l'OAQ afin d'élaborer un mémoire qui a été présenté en Commission parlementaire en décembre dernier par le vice-président de l'OAQ, M. André Proulx, agr. Les agronomes s'intéressent particulièrement à la gestion de l'eau, car ils ont à cœur de développer une conscientisation accrue des répercussions des activités agricoles sur la qualité et la pérennité de la ressource eau.

Au cours de l'hiver, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. RémyTrudel, a approché l'OAQ afin de recueillir ses commentaires et de susciter sa participation aux préconsultations publiques sur l'intégration de la Loi sur les abeilles à la Loi sur la protection sanitaire des animaux ainsi que sur l'intégration de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. L'OAQ a ainsi mis l'expertise de ses membres au service de l'ensemble de la population en participant activement à la commission parlementaire chargée d'étudier ces dossiers.

Au cours des dernières années, la participation de l'OAQ à la définition des grandes orientations provinciales a confirmé le rôle fondamental de l'agronome dans l'évolution de l'agroalimentaire québécois. Rappelons que l'OAQ siège toujours aux groupes de travail « Un environnement à valoriser » et « S'investir dans le savoir-faire » mis en place à la suite de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de 1998 ainsi qu'au comité de coordination multipartite de la valorisation des agriculteurs et agricultrices qui utilisent des bonnes pratiques en agroenvironnement.

Par ailleurs, les diverses interventions publiques qui ont été faites dans le dossier de l'agroenvironnement m'ont amenée à agir à titre de membre du jury pour les Phénix de l'environnement.

Les autres interventions de l'Ordre

En plus des dossiers précédemment cités, l'Ordre a maintenu sa participation à différents organismes afin de promouvoir la profession auprès des instances du monde municipal et de la clientèle étudiante des deux facultés d'agronomie.

C'est à titre de partenaire de la Fédération québécoise des municipalités que l'Ordre était invité au congrès annuel lors duquel j'ai eu le plaisir de faire partie d'une table ronde portant sur les activités agricoles et le développement rural. De plus, l'Ordre s'est associé, cette année encore, à la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) organisée par les étudiants de l'Université Laval, en plus de participer aux journées-carrières des deux facultés.

D'autre part, à la suite de la tenue des États généraux du Paysage québécois (EGPQ), les organisations réunies ont pris la décision de mettre sur pied un Secrétariat permanent afin de poursuivre les efforts multidisciplinaires en faveur de la protection et de la mise en valeur du paysage. L'OAQ a participé au comité interdisciplinaire composé de professionnels des associations et ordres membres des EGPQ et a appuyé sous certaines conditions la Charte du paysage québécois que cet organisme entend mettre de l'avant.

Enfin, l'Ordre est toujours partenaire des organismes de diffusion et de transfert technologiques que sont le Conseil des productions végétales du Québec, le Conseil des productions animales du Québec et le Groupe GEAGRI.

Les affaires de l'Ordre

Dans le but de maintenir un contact privilégié avec ses membres, l'Ordre publie l'*Agro-Nouvelles*. Ce bulletin informe les agronomes de l'évolution des dossier dans lesquels l'OAQ participe en plus de véhiculer toute l'information relative aux orientations professionnelles. Nous avons parachevé la mise en place du nouveau concept de l'*Agro-Nouvelles* amorcé l'an dernier en publiant des numéros thématiques sur les sujets d'actualité et en instaurant une page « vox populi » afin de laisser la parole aux agronomes.

Les membres ont aussi pu prendre connaissance des interventions publiques de l'Ordre par le biais de notre site Internet. Les mémoires déposés et les commentaires soumis aux différentes instances dirigeantes ou consultatives y sont diffusés.

Par ailleurs, notre congrès annuel reflètera, pour la première fois en l'an 2000, la nouvelle orientation adoptée par le Bureau. Ainsi, l'axe Montréal-Québec sera privilégié afin de joindre le plus grand bassin d'agronomes possible à moins qu'un événement d'envergure nationale auquel il serait intéressant pour l'Ordre de participer se tienne dans une région hors de cet axe. De plus, l'organisation des congrès est désormais confiée à un comité provincial appuyé de ressources régionales et cet événement se tiendra préférablement à la fin de mai ou au début de juin de manière à assurer une meilleure participation.

C'est donc une première année de mandat riche en évènements de toutes sortes qui prend fin. Les défis à relever sont exigeants et stimulants pour tous ceux qui font le choix de s'impliquer dans leur ordre professionnel. À ce sujet, les agronomes sont nombreux à contribuer au cheminement des dossiers soutenus par l'OAQ. Leur engagement apporte toujours un éclairage des plus pertinents pour l'ensemble de la société. Je remercie donc ces bénévoles dévoués sans qui plusieurs de nos actions seraient difficilement réalisables. Et je nous souhaite à tous une prochaine année tout aussi enrichissante.

Claire Bolduc, agr.

CLAIRE BOLDUC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

COMMENTAIRES PRÉSENTÉS PAR

l'Ordre des agronomes du Québec

septembre 1999	Commentaires sur l'*Avant-projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et d'autres dispositions législatives*	Commentaires présentés à la Commission des institutions
novembre 1999	Commentaires sur la gestion de l'eau	Commentaires déposés dans le cadre de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
mars 2000	Commentaires relativement à la préconsultation publique sur l'intégration de la Loi sur les abeilles à la Loi sur la protection sanitaire des animaux	Commentaires présentés à M. Rémy Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
mars 2000	Commentaires relativement à la préconsultation publique sur l'intégration de la Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés à la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments	Commentaires présentés à M. Rémy Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Il est à noter que ces commentaires sont diffusés sur le site Internet de l'Ordre des agronomes du Québec grâce à la généreuse collaboration de M. Guy Baillargeon, agr.

50 ans de vie agronomique

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants, qui en 1999-2000, ont célébré leur cinquantième anniversaire de vie agronomique :

M. Jacques H. Beaudet, agr.
M. André Cloutier, agr.
M. Pierre Comtois, agr.
M. Christian Deslandes, agr.
M. Claude Hayes, agr.
M. Georges-Hercules Harvey, agr.
M. Léo Lafortune, agr.
M. Jean L. Leclerc , agr.
M. Clément Levac, agr.
M. Jean-Paul Lemay, agr.
M. Gérard Martin, agr.
M. Maurice Mercier, agr.
M. Roger J.A. Paquin, agr.
M. Rolland P. Poirier, agr.
M. René J. Reid, agr.
M. E. Antoine Tilley, agr.

du Bureau et du comité administratif

Rapport d'activité du Bureau

Mandat

Le Bureau a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, à l'application du *Code des professions* du Québec et de la Loi et des règlements de l'Ordre des agronomes du Québec. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Bureau s'est réuni à cinq reprises. Lors de ces réunions, en plus des résolutions courantes, les membres du Bureau ont adopté des résolutions sur les sujets suivants :

Comités et nominations

- Nomination des membres du comité administratif
- Nomination des membres des comités légaux, aviseurs et d'orientation *(ad hoc)* et ajouts de mandats spécifiques
- Nomination de représentants de l'Ordre sur des comités externes
- Mise en place de comités *ad hoc* pour les dossiers suivants :
  - Réalisation d'un document de référence portant sur les aspects législatifs, déontologiques et organisationnels de la pratique agronomique au Québec;
  - réalisation d'un guide relatif à la mise sur pied d'un bureau de consultants en agronomie en collaboration avec l'Association des agronomes-conseils du Québec;
  - réalisation d'une grille de référence en alimentation animale;
  - réalisation d'un document promotionnel qui traitera de la certification et de la responsabilité professionnelle de l'agronome;
  - étude de la redéfinition des limites territoriales pour les sections de Montréal et de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Délégation de mandats spéciaux à différents comités :
  - Comité de législation : révision du *Code de déontologie* des agronomes
  - Comité de la formation continue : révision de la politique de formation continue
  - Comité d'inspection professionnelle: révision de la grille de référence du comité d'inspection professionnelle pour la vérification des PAEF
- Embauche de deux spécialistes supplémentaires en fertilisation pour soutenir le travail du comité d'inspection professionnelle (CIP) dans la vérification de la compétence et du professionnalisme des agronomes qui conçoivent des plans de fertilisation
- Embauche d'un expert afin d'assister le syndic dans une enquête

Affaires légales et professionnelles

- Retrait de 97 noms du tableau des membres pour non-renouvellement du permis d'exercice en date du 11 juin 1999
- Adoption de la liste des crédits agronomiques de l'Université Laval et de l'Université McGill donnant ouverture au permis d'exercice de l'OAQ
- Modification à l'article 5 de la règle d'attribution d'une équivalence de formation de l'OAQ : « le candidat à l'examen d'admission de l'OAQ doit détenir au moins 30 crédits agronomiques ou l'équivalent, dans au mois 4 domaines reliés à la Loi sur les agronomes »
- Adoption de la position de l'OAQ relativement à l'agrément des programmes universitaires canadiens en agriculture
- Changement de conseiller juridique pour le traitement des dossiers disciplinaires et pour les interventions en vue de contrer la pratique illégale et l'usurpation de titre ainsi que pour certaines représentations politiques
- Adoption du programme de surveillance générale pour l'inspection professionnelle 2000-2001
- Adoption d'une définition de la compétence professionnelle et diffusion par l'entremise de l'*Agro-Nouvelles*
- Adoption des différentes positions de l'OAQ sur des dossiers d'intérêt public tels la gestion de l'eau, les organismes génétiquement modifiés, la Loi sur les ingénieurs, les modifications législatives au *Code des professions*, etc.
- Accord de principe pour l'étude d'un projet d'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire
- Appui à la négociation d'un programme d'assurance-collective pour les agronomes
- Appui à la collaboration de l'OAQ avec le comité provisoire de l'Association professionnelle des agronomes du Québec pour la détennination de leurs mandats
- Détermination de la date et du lieu de l'assemblée générale 2000 ainsi que du thème du Congrès 2000 : « L'agronome à l'aube d'un nouveau millénaire »
- Choix de la municipalité de Shawinigan pour la tenue du Congrès 2001

Administration et budget

- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 1999
- Adoption du budget 1999-2000 (en mai 1999)
- Adoption du budget 2000-2001 (en mars 2000)
- Recommandation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'assemblée générale pour la vérification des états financiers 1999–2000 de l'OAQ
- Proposition aux membres d'une augmentation de la cotisation annuelle 2001-2002

Communications et visibilité de la profession

- Confirmation du rôle de l'*Agro-Nouvelles* et des critères de distribution
- Rapatriement et mise à jour du site Internet de l'OAQ
- Création du Prix du bénévole de l'année et choix du récipiendaire pour l'édition 2000 : M. Marcel Michaud, agr.
- Présentation de la candidature de M. Paul C. Laguë, agr., pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) 1999 et de celle de M^me^ Josée de Grandmont, agr., pour le Mérite du CIQ, édition 2000
- Réévaluation des critères de sélection pour la remise des certificats accordés aux agronomes ayant 25 et 50 ans de vie agronomique
- Signature de la charte du paysage québécois élaborée par le Conseil du paysage québécois

Les membres du Bureau ont aussi décerné les prix suivants :

- L'Ordre du Mérite agronomique, édition 1999, a été remis à MM. Gilles Émond, Paul-Eugène Cantin et J-Alphonse Lapointe, agronomes
- L'Ordre du Mérite agronomique, édition 2000, a été remis à MM. Denis Bastien et Claude A. St-Pierre, agronomes
- La Médaille de distinction agronomique, édition 1999, a été décernée à MM. Ronald Drapeau, Paul-Arthur Huot et Charles Vincent, agronomes.
- La Médaille de distinction agronomique, édition 2000, a été décernée à MM. Steve Bittner et Éric A. Lavoie, agronomes

Rapport d'activité du comité administratif

Mandat

Le comité administratif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Activités de l'année

Au cours de l'année financière 1999-2000, le comité administratif s'est réuni à 11 reprises.

En plus de faire des recommandations au Bureau et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité administratif a adopté des résolutions sur les sujets suivants :

Ressources humaines

- Recrutement et nomination de M. Stéphane D'Amato, agr., au poste de directeur général et secrétaire par intérim pour la période de juin à novembre 1999
- Recrutement et embauche de la directrice générale, M^me^ Claudine Lussier, agr., en date du 8 novembre 1999
- Attribution au syndic du mandat de s'occuper des dossiers d'usurpation de titre et de pratique illégale de mai 1999 à novembre 1999
- Confirmation de M^me^ Angèle Morin au poste de secrétaire-réceptionniste
- Confirmation de M^me^ Marilène Ducharme au poste de responsable des communications

Affaires légales et professionnelles

- Délivrance d'un permis d'exercice à 151 nouveaux membres
- Acceptation de la réinscription de 34 personnes au tableau des membres dont 1 au tableau d'honneur
- Reconnaissance de l'équivalence de formation ou de diplôme de 26 candidats

Administration et budget

- Maintien de la politique des classes de cotisation des nouveaux membres
- Établissement de la procédure de rappel et de suivi auprès des personnes ne renouvelant pas leur permis d'exercice
- Adoption des résolutions bancaires
- Attribution de 38 bourses d'études à des étudiants membres de l'Ordre et de 3 bourses à des agronomes agissant comme coopérants volontaires en développement international

Visibilité de l'Ordre

- Évaluation des demandes de commandites et de publicité en fonction des orientations de l'Ordre et du budget
- Détermination des contributions financières et de la participation de l'Ordre à différentes activités
- Attribution d'encarts ou d'espaces publicitaires gratuits dans le bulletin *Agro-Nouvelles* en guise de commandite

RENSEIGNEMENTS généraux

- Au 1er avril 1999, 2874 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre.

En cours d'année :

- 151 nouveaux membres se sont inscrits;
- 34 membres se sont réinscrits, dont 1 au tableau d'honneur;
- 97 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau en date du 11 juin 1999;
- 10 membres à vie ont été inscrits au tableau d'honneur;
- 14 membres sont décédés, dont 4 avaient le statut de membre régulier;
- Ainsi, au 31 mars 2000, le tableau des membres de l'Ordre comprend 2945 agronomes.

Classe de cotisation	Nombre de membres 1999-2000
Régulière	2763
65 ans et plus, et retraités	127
70 ans et plus (membre à vie)	44
Invalide	11
Tableau d'honneur	154

Répartition des membres selon le type d'employeur

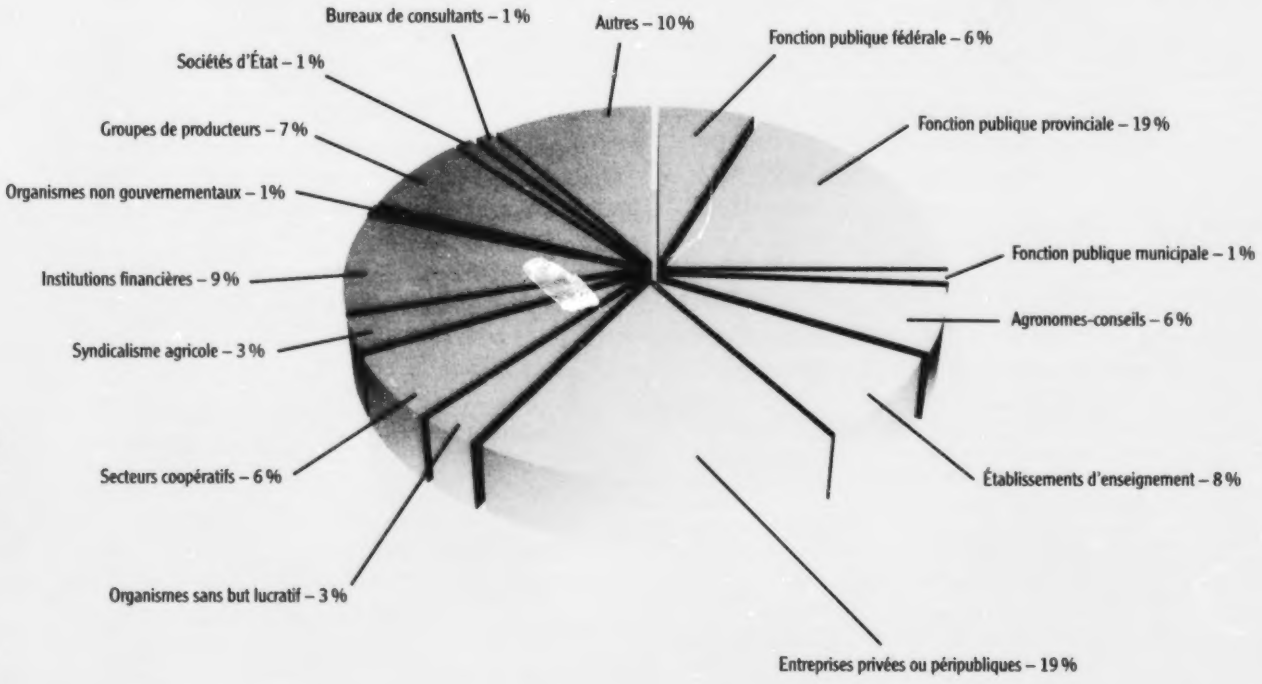

Tableau des membres par section au 31 mars 2000

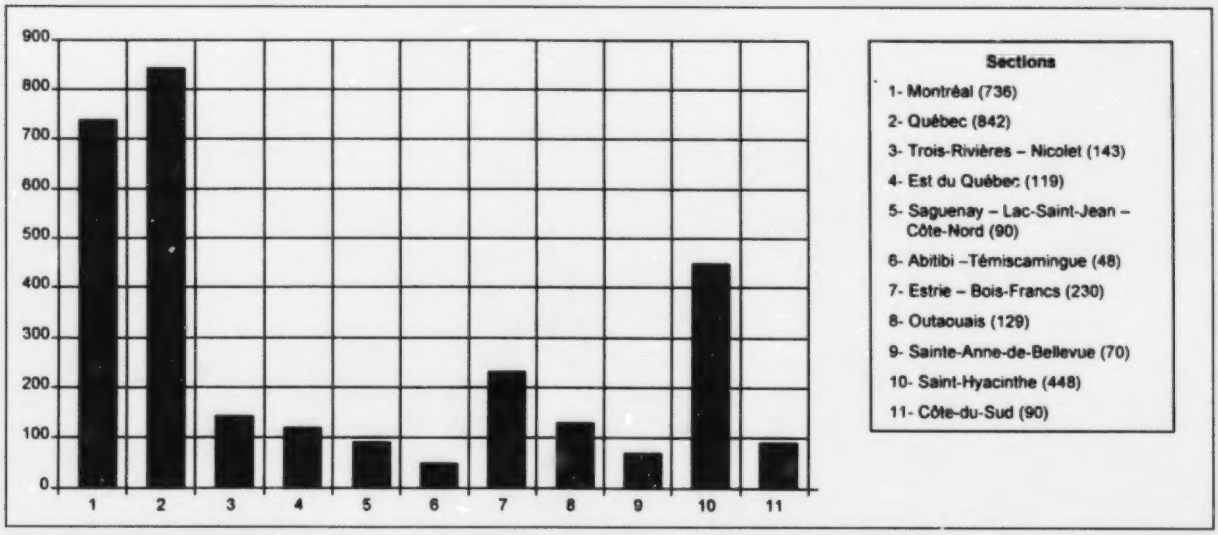

Tableau des membres par section et selon le sexe au 31 mars 2000

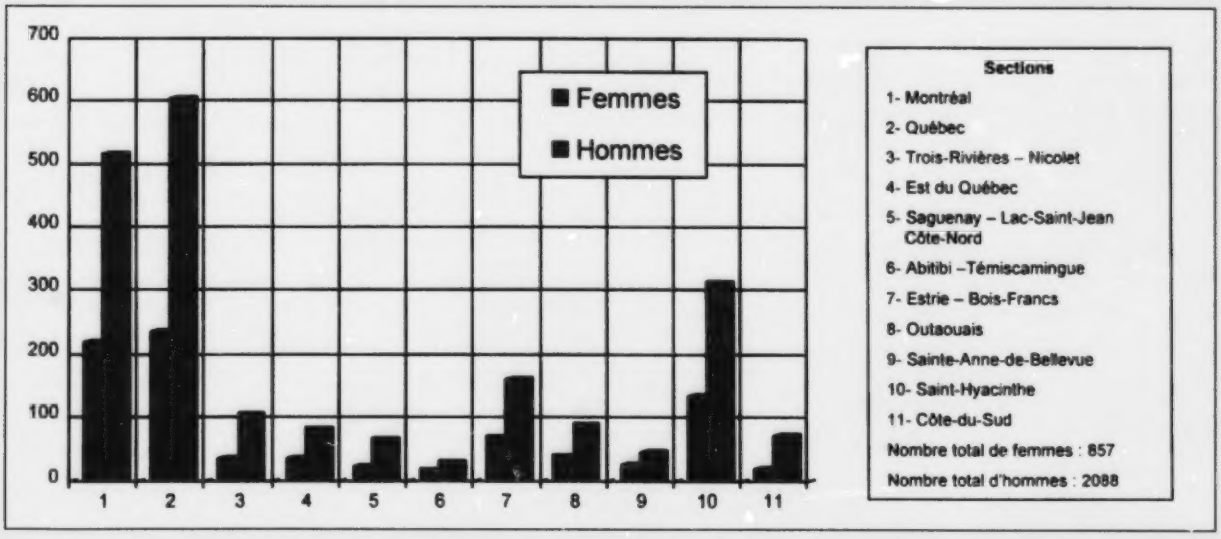

RAPPORT DE LA

directrice générale

D'entrée de jeu, j'aimerais mentionner que les réalisations rapportées dans le présent rapport sont le reflet du travail accompli par les trois personnes qui se sont succédé à la direction générale de l'Ordre au cours de l'exercice 1999-2000. Ainsi, à la suite du départ de M. François Bertrand, agr., qui occupait le poste de directeur général depuis 1997, M. Stéphane D'Amato, agr., a rempli cette fonction par intérim et à temps partiel, de juin 1999 jusqu'à ma nomination, le 8 novembre dernier.

Grands dossiers

La prise en charge de certains dossiers prioritaires de l'Ordre a constitué une part importante du travail de la direction au cours de l'année. Notamment, une collaboration étroite s'est établie avec divers comités de travail chargés de mandats spéciaux, que ce soit pour la révision de la politique de formation continue, la rédaction de mémoires sur des sujets d'intérêt public, tels que les organismes génétiquement modifiés, la gestion de l'eau, la Loi sur les produits alimentaires, ainsi que celle sur la protection sanitaire des animaux. Le rapatriement et l'actualisation du site Internet de l'Ordre font également partie des travaux entrepris. À ce sujet, rappelons que le site était hébergé par la section de l'Outaouais depuis avril 1996 et que sa mise à jour était gracieusement assurée par M. Guy Baillargeon, agr., qui siège toujours sur notre comité de travail. Tel que conçu, le nouveau site de l'Ordre se veut un outil de communication complémentaire à notre bulletin d'information *Agro-Nouvelles* qui se destine presque exclusivement aux agronomes. Ainsi, le site vise notamment à promouvoir dans un langage simple et vulgarisé le mandat de l'Ordre et la qualité de la pratique agronomique auprès du grand public et à informer, sur une base plus fréquente, les quelque 3000 agronomes du Québec des orientations de l'Ordre et des dossiers traités. Je profite de cette occasion pour vous inviter à visiter le site à l'adresse www.oaq.qc.ca et à nous faire part de vos commentaires. Par ailleurs, notre site se veut également un instrument de travail pour les administrateurs, les comités et les sections de l'OAQ puisqu'un serveur de listes gérant les échanges de courriels à l'intérieur de groupes de personnes sera intégré au système.

Parallèlement, de multiples démarches ont été amorcées à l'automne dernier auprès de firmes informatiques et d'autres ordres professionnels en vue d'élaborer et de mettre en place un système performant, fiable et intégré de gestion de l'information. La base de données actuelle ayant été implantée en 1991 et se situant à la limite de ses capacités, il devenait en effet impératif de procéder à sa modernisation pour nous assurer d'une plus grande souplesse d'utilisation et d'une meilleure efficience dans le traitement de l'information qui nous permet de réaliser notre mandat de protection du public. L'élaboration d'un module de gestion des événements en appui à l'organisation de nos congrès ainsi que l'intégration de la nouvelle base de données à notre système comptable font également partie des objectifs que nous nous sommes fixés. La planification et la programmation des différents modules devant se réaliser au cours de la prochaine année financière, le nouveau système devrait être opérationnel au cours de l'an 2001.

Enfin, un autre dossier qui a retenu l'attention de la direction est celui de la négociation d'un programme d'assurance-invalidité, aussi dénommée assurance-salaire, pour les agronomes exerçant à leur compte. Des plans « haut de gamme » spécialement adaptés aux professionnels sont offerts aux membres de l'Ordre, depuis la mi-mars, à des tarifs réduits de 15 %.

L'administration

Au plan administratif et plus spécifiquement au plan financier, l'Ordre a poursuivi la ligne directrice dont il s'est dotée il y a quelques années, lorsqu'il a eu à faire face à un contexte plutôt incertain, en effectuant un suivi serré de ses finances. Un excédent des produits sur les charges d'un montant de 29 000 $ s'est tout de même dégagé du présent exercice financier, et ce, principalement en raison de la hausse des revenus, mais également, de la diminution des dépenses.

En effet, les revenus de cotisations, poste budgétaire qui représente à lui seul près de 90 % des produits de l'Ordre, ont été de 15 000 $ plus élevés que ceux anticipés. Le nombre important d'agronomes qui se sont réinscrits au tableau des membres, allié à la hausse du nombre de nouveaux admis à l'Ordre, sont à l'origine de ce résultat positif. De plus, l'Ordre a pu bénéficier d'une conjoncture économique favorable et encaisser des revenus d'intérêt de 6000 $ supérieurs à ceux escomptés.

En contrepartie, les dépenses globales ont pour leur part été de 8 000 $ inférieures à celles qui avaient été prévues au budget. Des économies liées à l'organisation du congrès 1999 tenu à Montmagny, des débours moindres au poste des salaires, compte tenu de l'absence prolongée de certains membres du personnel, et conséquemment, le report de certains projets, sont les trois principaux éléments qui ont contribué à réduire les dépenses de l'Ordre. Il est à noter que les surplus générés au cours de présente année financière seront affectés au prochain exercice. Pour de plus amples détails au sujet des finances de l'OAQ, je vous invite à consulter les états financiers vérifiés que vous trouverez dans les dernières pages du présent document.

Toujours en matière de gestion des ressources financières, certaines améliorations ont été apportées à la présentation des états financiers mensuels, ce qui a permis d'alléger leur lecture et d'apporter aux administrateurs un meilleur éclairage sur les projections de fin d'année. Par ailleurs, ce nouveau mode de fonctionnement permet à la direction d'effectuer plus aisément les suivis budgétaires, et par le fait même, devient un outil intéressant d'aide à la décision.

Enfin, le contrat de la firme de vérification comptable étant à terme, des appels d'offres ont été effectués auprès de cinq firmes reconnues avec l'objectif de diminuer les coûts liés à la vérification des livres de l'Ordre et à la production des états financiers.

En regard des ressources matérielles, l'Ordre n'a effectué aucun investissement majeur au cours du présent exercice financier compte tenu du fait que le parc informatique avait été entièrement renouvelé l'année précédente. D'autre part, toutes les dispositions nécessaires ayant été prises au préalable, les différents systèmes informatiques ont franchi sans encombre le passage vers l'an 2000.

En ce qui concerne les ressources humaines, en plus des mouvements de personnel à la direction, plusieurs changements sont survenus au siège social de l'Ordre, que ce soit pour cause de congé de maternité, de congé de maladie ou de départ. Trois personnes ont donc été recrutées et engagées de façon temporaire ou permanente pour pallier l'absence de certaines employées et le manque de ressources. Mentionnons que M. D'Amato a également assuré l'intérim au poste de secrétaire de l'Ordre au cours des mois de juillet à octobre 1999. Deux membres du personnel ont d'autre part été confirmées dans leurs fonctions aux postes de réceptionniste et de responsable des communications. Ainsi, au 31 mars 2000, toute l'équipe régulière du siège social était en poste, soit 7 personnes à temps plein en plus du syndic qui occupe ses fonctions à temps partiel. Par ailleurs, le bon fonctionnement de l'Ordre reposant pour une large part sur la qualité et l'efficacité de son personnel, ce dernier a pu bénéficier notamment de cours de perfectionnement en informatique, en communication et autres.

En terminant, je désire adresser mes remerciements aux administrateurs de l'Ordre pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, aux membres des comités de travail pour leur participation active, ainsi qu'au personnel du siège social qui travaille avec grand dévouement et professionnalisme. Grâce à ces personnes, relever les nombreux défis inhérents à notre mandat de protection du public devient source de motivation et de plaisir renouvelé.

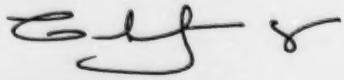

CLAUDINE LUSSIER, AGR., M.SC.
DIRECTEUR GÉNÉRAL

RAPPORT DE LA secrétaire

Surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation de titre

Un des aspects essentiels du mandat de l'OAQ pour assurer la protection du public est de veiller à ce que les personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre ainsi que les employeurs respectent les dispositions de la Loi sur les agronomes et du *Code des professions* qui déterminent la réserve du titre et les actes exclusifs aux agronomes. En résumé, l'usurpation de titre est le fait, pour une personne qui n'est pas agronome, de se présenter comme tel ou de laisser croire qu'elle est autorisée à poser les mêmes actes que les agronomes. Quant à la pratique illégale, elle consiste, pour une personne qui n'est pas membre de l'OAQ, à poser un acte agronomique. On entend par acte agronomique le fait de donner, contre rémunération, des conseils, des recommandations ou des avis reliés à la culture des plantes agricoles, à l'aménagement des sols arables, à l'élevage des animaux de ferme ou à la gestion de l'entreprise agricole.

Depuis 1997, le comité administratif (CA) effectue une surveillance assidue des dossiers qui lui sont référés. Ceux-ci peuvent revêtir plusieurs formes. Pour l'usurpation de titre, ce peut être, par exemple, une plainte au sujet d'une personne qui n'est pas membre de l'Ordre et qui est présentée comme agronome lors d'une conférence ou qui fait suivre son nom de l'abréviation « agr. » en signant un article de vulgarisation agricole. D'autre part, on peut retrouver différents renseignements qui peuvent constituer des éléments de preuve en matière de pratique illégale : plainte verbale, annonce publicitaire, offre d'emploi, description de tâches, annonce de service sur Internet, documents signés, etc. C'est le CA qui détermine le type d'intervention nécessaire en fonction de la nature du dossier et de l'atteinte à la protection du public. Dans le cas d'un individu, le CA opte habituellement pour l'envoi d'une lettre par la secrétaire de l'Ordre ou d'une mise en demeure par le conseiller juridique de l'OAQ, alors que, pour les groupes et les organismes, des interventions de nature politico-juridique sont mises de l'avant afin de corriger les situations problématiques. La secrétaire de l'Ordre, en tant que secrétaire du CA, s'occupe du traitement des dossiers. Toutefois, c'est le syndic, M. Roland Soucy, agr., qui s'est acquitté de cette tâche de mai à novembre 1999, soit pendant le congé de maternité de la secrétaire de l'Ordre.

Pour l'année financière 1999-2000, 25 dossiers ont été examinés. Comparativement aux années antérieures, les dossiers de la dernière année étaient caractérisés par la qualité des renseignements fournis par les plaignants, ce qui a permis d'accroître l'efficacité des interventions. De fait, en matière de droit professionnel, il faut avoir en main des éléments de preuve complets.

L'approche préconisée par l'OAQ, pour contrer les activités reliées à la pratique illégale et à l'usurpation de titre, consiste à faire de la prévention et de l'éducation, une formule qui a permis, à ce jour et dans la plupart des cas, de faire respecter les lois professionnelles qui encadrent l'exercice de l'agronomie au Québec. Tout comme les trois dernières années, nous avons demandé aux personnes qui ne voulaient plus être agronome de signer et de retourner à l'OAQ une déclaration de non-pratique de l'agronomie dans laquelle elles s'engageaient à ne pas pratiquer l'agronomie au Québec, à ne plus porter le titre d'agronome et à faire une demande de réinscription si leur cheminement professionnel les amenait à pratiquer de nouveau.

D'autre part, l'Ordre a réalisé une démarche globale de sensibilisation auprès de différentes catégories de personnes. En effet, l'OAQ a communiqué avec les membres radiés depuis les trois dernières années afin de les sensibiliser à l'importance de se réinscrire au tableau des membres si elles envisageaient de poser des actes agronomiques. Les professeurs de l'Université Laval et de l'Université McGill qui ne sont pas agronomes et qui dispensent des cours d'agronomie ont reçu une lettre les invitant à devenir agronome, s'ils sont admissibles. Une démarche similaire a été effectuée auprès des professeurs du niveau collégial qui enseignent dans un des deux instituts de technologies agricoles et auprès de ceux qui donnent des cours dans le cadre du DEC Gestion et exploitation d'entreprise agricole. Des représentants de l'Ordre ont aussi rencontré les étudiants de l'Université Laval et de l'Université McGill afin de les sensibiliser à la pratique illégale.

L'expertise juridique acquise par le CA, au cours des dernières années, a permis de mieux comprendre jusqu'à quel point le mandat de l'OAQ peut être élargi dès qu'il est question de protection du public. Par exemple, en réaction à une plainte, l'Ordre est intervenu dans le cas de fiches techniques qui présentaient des renseignements agronomiques erronés et qui étaient distribuées par une entreprise qui n'avait pas d'agronome à son emploi.

À la lumière des suggestions de son conseiller juridique, l'Ordre a fortement recommandé que les renseignements contenus dans ces fiches soient validés par un agronome afin d'éviter des préjudices graves aux clients. À la suite de nos démarches, l'entreprise a retiré de la circulation les fiches en question.

Les dossiers de la prochaine année porteront, entre autres, sur la définition d'un cadre de référence pour la surveillance des techniciens et des technologistes agricoles, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle, et sur des interventions de nature politico-juridique auprès de certains organismes dont les employés sont en lien avec la clientèle agricole.

Finalement, il importe de poursuivre les efforts de conscientisation auprès des agronomes eux-mêmes pour leur faire réaliser l'importance de dénoncer les situations de pratique illégale et d'usurpation de titre. De fait, une personne qui n'est pas agronome, en plus de défier la loi, peut représenter un danger réel pour ses clients, car plusieurs situations qui ont été dénoncées correspondaient à de la fausse représentation, ou qui plus est, à de l'incompétence, avec les risques associés aux dommages pouvant résulter d'une erreur ou d'une omission lors de la prestation du service agronomique.

Finalement, je tiens à remercier le syndic, M. Roland Soucy, agr., pour la qualité du travail effectué pour le traitement de ces dossiers durant mes sept mois d'absence à l'OAQ ainsi que les membres du comité administratif pour leur sens critique et leur bon jugement.

Un merci tout particulier également aux deux personnes qui ont assumé mes fonctions durant mon congé de maternité : MM. François Bertrand et Stéphane D'Amato, agronomes.

Je ne peux évidemment passer sous silence l'excellent travail de M^me^ Johanne Bisson qui m'apporte un soutien indéfectible dans la réalisation de mes tâches.

Louisette Rougeau, agr.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Rapport du syndic

Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte sera portée, en vertu de l'article 123, devant le comité de discipline.

De plus, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, à l'article 1, énonce ce qui suit : « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Activités de l'année

Au cours de l'année 1999-2000, le syndic a traité 15 nouvelles demandes d'enquête, en plus d'en poursuivre une qui avait été reçue l'année précédente. Le nombre de demandes d'enquête est sensiblement le même depuis quatre ans.

Quinze enquêtes ont donc été complétées au cours de l'année et aucune plainte n'a été portée devant le comité de discipline. Un dossier était encore ouvert et l'enquête se poursuivait au 31 mars 2000. Un autre dossier a fait l'objet de la conciliation du syndic, conformément à l'article 123.1 du *Code des professions*. Bien que, à la suite des enquêtes du syndic, aucune faute présumée n'ait été considérée comme étant suffisamment grave pour porter une plainte devant le comité de discipline, le syndic a, dans huit cas, fait des recommandations et émis des avertissements aux agronomes faisant l'objet d'une enquête pour des dérogations mineures susceptibles d'être plus aisément corrigées.

À la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline, deux dossiers ont été soumis au comité de révision. Une demande a cependant été subséquemment retirée et, dans l'autre cas, le comité de révision a entériné la décision originale du syndic.

Aucun différend n'a été soumis au syndic pour la conciliation des comptes d'honoraires, et aucun dossier n'a été porté devant le conseil d'arbitrage des comptes.

Bilan

Cinq demandes d'enquête provenaient d'un client ou du public; cinq autres avaient été demandées par un collègue agronome; un dossier a été transféré au syndic par le comité d'inspection professionnelle; et les quatre autres enquêtes ont été initiées par le syndic lui-même à la suite de renseignements obtenus.

Les reproches allégués dans les demandes d'enquête en 1999-2000 ont porté sur les sujets suivants (entre parenthèses, l'article du *Code de déontologie* ou autres législations). Le nombre de demandes indique le nombre de dossiers dans lesquels cette dérogation apparaît. Le total est supérieur au nombre de dossiers traités parce qu'il y a souvent plus d'une raison de demander une enquête.

	Nombre de demandes en 1999-2000	Nombre de demandes en 1998-1999
Conseils contradictoires ou incomplets (3.02.05)	5	(3)
Défaut d'assurance-responsabilité professionnelle (3.01)	5	(1)
Manque d'intégrité (3.02.01)	3	(8)
Conflit d'intérêt (3.05.03)	3	(5)
Manque d'objectivité (3.02.04 - 3.03.04)	3	(5)
Disponibilité et diligence raisonnables (3.03.01)	3	(0)
Fausse représentation (3.02.02)	2	(7)
Abus de confiance (4.02.03)	2	(5)
Absence de relation de confiance avec le client (3.01.04)	2	(4)
Ne pas tenir compte des limites de ses connaissances (3.01.01)	2	(2)
Refuser au client le droit de consulter un confrère (3.01.02)	2	(1)
Manque de collaboration avec un collègue (4.02.04)	2	(1)
Refus d'engager sa responsabilité civile personnelle (3.04.01)	2	(1)
Partage des honoraires (3.05.05)	2	(0)
Entrave au travail d'un enquêteur (4.02.02 - C.P. 114)	1	(4)
Manque de respect envers un collègue (4.02.06)	1	(3)
Faute d'honoraires justes et raisonnables (3.08.01)	1	(2)
Refus d'aider au développement de sa profession (4.03.01)	1	(2)
Compromettre la qualité de ses services (3.01.03)	1	(1)
Manquement relatif à la publicité (5.01.01)	1	(0)
Restreindre l'autonomie de son client (3.01.05)	1	(0)
Recevoir une ristourne non justifiée (3.05.07)	1	(0)

Conclusion

Bien que la charge de travail du syndic ait légèrement augmentée en raison du suivi de certains dossiers de pratique illégale durant les quelques mois d'absence de la secrétaire de l'Ordre, le poste de syndic constitue une fonction à demi-temps. Le syndic a continué à écrire une chronique mensuelle dans l'*Agro-Nouvelles*, à fournir de l'information aux membres, à répondre aux diverses demandes de renseignements des membres ou du public, et à participer aux activités de l'Ordre et du Conseil interprofessionnel du Québec en ce qui concerne les aspects légaux de la profession.

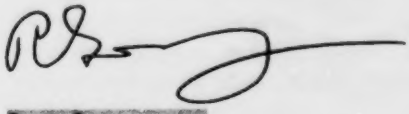

Roland Soucy, agronome
Syndic

RAPPORTS DES

comités légaux

Admission

Membres du comité

Président : M. André Proulx, agr.
M. Éric Andriamanjay, agr.
M. Michel Cescas, agr., professeur à l'Université Laval
M^me^ Louise Leblanc, agr. (jusqu'en janvier 2000)
M. Paul C. Laguë, agr., professeur à l'Université McGill
M^me^ Nancy Morin, agr.
M. Joseph-Lucien Saheb, agr.

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Membres du comité restreint sur les stages :

M^me^ Flore Fournier, Université Laval
M. Serge Lussier, agr., Université McGill
M^me^ Nancy Morin, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.

Mandat du comité

Le comité d'admission effectue le suivi de la nouvelle procédure d'examen d'admission et de la cérémonie d'assermentation, et apporte des modifications s'il y a lieu. De plus, il collabore avec le comité de la formation des agronomes, afin de poursuivre la réflexion sur les stages existant dans les universités. Plus précisément, il vérifie si ces stages permettent de développer, chez les candidats à l'admission, les compétences et les habiletés requises pour exercer la profession d'agronome.

Le comité intervient auprès des universités afin de promouvoir les cours sur le professionnalisme et le système professionnel et collabore à l'élaboration d'un document de référence portant sur les aspects législatifs, déontologiques et organisationnels de la pratique agronomique au Québec.

Activités de l'année

Le comité d'admission a tenu une rencontre le 21 février 2000. En plus de poursuivre ses démarches afin d'améliorer l'organisation des sessions d'examen d'admission à la pratique, le comité a révisé son mandat pour l'adapter aux nouveaux besoins de l'OAQ.

Ainsi, le projet des stages obligatoires de l'OAQ a été mis en attente temporairement par le Bureau afin de consacrer les ressources à la rédaction et à l'élaboration d'un guide portant sur les aspects législatifs, déontologiques et organisationnels de la pratique agronomique au Québec. Un comité *ad hoc* a été formé à cet effet et le président du comité d'admission y siège en tant que représentant. Ce document de référence sera utile aux candidats à l'admission ainsi qu'à tous les agronomes. De son côté, le comité d'admission poursuivra ses travaux afin qu'un cours, à l'intention des agronomes, soit organisé à ce sujet dans les facultés en collaboration avec l'Ordre.

Lors de sa réunion annuelle, le comité d'admission a démarré l'analyse d'un projet de « mentoring ». Il s'agirait d'un encadrement sous la forme de tutorat pour les nouveaux agronomes. À la suite de son admission, le nouvel agronome serait jumelé avec un agronome du milieu afin de poursuivre son développement professionnel. Cette façon de faire assurerait un soutien moral pour le jeune agronome et favoriserait le développement de son réseau de contacts.

Le comité a également examiné les modalités pour la mise en place de sessions d'examen d'admission à l'intention des professeurs des universités Laval et McGill qui ne sont pas agronomes, mais qui pourraient l'être compte tenu de leur diplôme. Il a aussi revu les activités de représentation de l'OAQ auprès des étudiants des facultés d'agronomie.

Le comité songe également à la réalisation d'un document officiel qui serait remis aux nouveaux membres en guise de bienvenue à l'Ordre. Il y serait question de certains articles du *Code de déontologie* des agronomes et les nouveaux candidats pourraient s'y référer facilement.

Rappelons finalement que le comité d'admission est en relation avec le comité de la formation des agronomes, avec le comité des équivalences et est interpellé indirectement par l'agrément des programmes universitaires canadiens en agriculture.

Au cours de l'année, trois séances d'admission se sont tenues dont deux à Montréal et une à Québec. L'OAQ a reçu 181 candidats à l'examen et de ce nombre, 151 nouveaux membres ont été admis. Ces activités ont demandé la participation de nombreux agronomes agissant à titre d'examinateurs. L'engagement et le dévouement dont ils ont alors fait preuve ont été exemplaires. Je les remercie chaleureusement.

Voici la liste des agronomes qui ont fait partie des comités d'examinateurs lors des séances d'examen 1999-2000 :

M. Pascal Alary, agr.
M. Jean Amiot, agr.
M. François Audy, agr.
M. Julien Bédard, agr.
M. Claude Béland, agr.
M. Jean-Hugues Bélanger, agr.
M. Gérard Blais, agr.
M. Gérard E. Boutin, agr.
M^me^ Josée Breton, agr.
M. Grégoire Brisson, agr.
M. Yvan Charland, agr.
M. Dominique Cauchon, agr.
M. Marc Coulombe, agr.
M. Bruno Demers, agr.
M. Marcel Dussault, agr.
M. Jean Duval, agr.
M. Michel Fortier, agr.
M. André Gagnon, agr.
M. Michel Germain, agr.
M. Sylvain Gingras, agr.
M. Gilles Guilbault, agr.
M. Denys Hamelin, agr.
M. Alain Juneau, agr.
M. Yvan Lafontaine, agr.
M. Jacques Lagacé, agr.
M. Daniel Lambert, agr.
M^me^ Line Landry, agr.
M. Jacques-André Langlois, agr.
M^me^ Johanne Laplante, agr.
M. Éric Lavoie, agr.
M. Jean Lecours, agr.
M. Pierre-Paul Léger, agr.
M. Louis Lesage, agr.
M^me^ Manon Lepage, agr.
M. Bruno Maltais, agr.
M. Aurèle Martin, agr.
M. Éric Massicotte, agr.
M. Jean Mercier, agr.
M. Donald Michaud, agr.
M^me^ Sylvie Mondor, agr.
M^me^ Nancy Morin, agr.
M. Georges O'Shaughnessy, agr.
M. Jean-Marc Paquet, agr.
M. Georges Parent, agr.
M^me^ Chantal Paul, agr.
M. Gérald Pelletier, agr.
M. Luc Pelletier, agr.
M. Denis Poirier, agr.
M. André Rochon, agr.
M. Daniel Roussel, agr.
M. Joseph-Lucien Saheb, agr.
M. Robert Savage, agr.
M. Thomas-Louis Simard, agr.
M. Martial Tremblay, agr.
M. Dominique Vignola, agr.
M. Yan Turmine, agr.

Je tiens aussi à remercier tous les membres du comité pour leur excellente collaboration.

ANDRÉ PROULX, AGRONOME
PRÉSIDENT

Assurance-responsabilité professionnelle

Membres du comité

Président : M. Gaétan Bonneau, agr.
M. Charles Labrie, agr.
M. Éric Lavoie, agr.
M. Serge Lavoie, agr.

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le mandat du comité assurance-responsabilité professionnelle est de s'assurer que l'agronome qui exerce à son propre compte détienne une police d'assurance-responsabilité professionnelle adéquate et les couvertures requises.

Activités de l'année

Le comité d'assurance-responsabilité s'est réuni à quatre reprises en 1999-2000. Au cours de ces rencontres, les discussions ont principalement porté sur l'intérêt de la mise en place d'une assurance-responsabilité professionnelle obligatoire pour tous les agronomes afin de répondre au mandat de l'OAQ, la protection du public. Dans ce but, différentes offres de couvertures d'assurance-responsabilité collectives ont été évaluées et comparées en tenant compte des risques d'erreurs et d'omissions associés au travail des agronomes. Le comité a remis une proposition d'assurance-responsabilité obligatoire à des fins de discussion au Bureau de décembre 1999, et cette proposition a été présentée à l'assemblée générale annuelle de juin 2000. Les membres présents à l'assemblée générale ont accueilli favorablement le projet et le comité envisage son implantation pour mars 2002.

Merci aux membres des comités pour leur excellente participation.

GAÉTAN BONNEAU, AGR.
PRÉSIDENT

Conciliation et arbitrage des comptes

Conciliation

Mandat

Concilier un client et un agronome au sujet d'un compte professionnel. Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice, doit, avant de réclamer l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic.

Arbitrage

Membres du comité

Président : M. Urgel Delisle, agr.
Greffier : M^me^ Louisette Rougeau, agr.

Deux autres arbitres nommés au besoin par le comité administratif

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Étudier les demandes d'arbitrage des comptes des agronomes. Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet.

Activités de l'année

Aucun dossier n'a été porté à l'attention du syndic ou du comité au cours de l'année.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Discipline

Membres du comité

Présidente : M^e^ Carole Marsot
Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Les deux autres membres sont nommés, au besoin, à partir d'une liste de noms adoptée par le Bureau.

Mandat

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code de déontologie*, à la Loi sur les agronomes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité est saisi également de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome. Il doit alors décider s'il y a eu infraction. Après audition, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, il doit imposer une ou plusieurs sanctions tel que stipulé au *Code des professions*.

Activités de l'année

Aucune plainte n'a été traitée ni reçue par le comité.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Équivalences

Membres du comité :

Président : M. Conrad Bernier, agr.
M. Jean-Claude Dufour, agr.
M. Ghislain Gendron, agr.
M. Paul C. Laguë, agr.
M. Guy Mehuys, agr.

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation pour l'ouverture du permis d'agronome.

Activités de l'année

Le comité des équivalences s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 1999-2000 et a évalué 28 dossiers. Des équivalences de formation ou de diplôme ont été accordées à 26 candidats qui ont ainsi pu se présenter à l'examen d'admission à la pratique de l'Ordre. D'autre part, M^me^ Johanne Bisson a répondu à 80 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré une dizaine de candidats qui préparaient leur dossier. J'aimerais souligner l'excellent travail des membres du comité et je profite également de cette occasion pour remercier M^mes^ Johanne Bisson et Louisette Rougeau, agr., qui contribuent au bon fonctionnement du comité des équivalences.

CONRAD BERNIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

Formation des agronomes

Membres du comité

Président : M. Jean Duval, agr., nommé par le Bureau de l'OAQ
M. Denis Cormier, agr., nommé par le Bureau de l'OAQ
M. Ugo Mercier-Gouin, nommé par le ministère de l'Éducation du Québec
M. Ghislain Gendron, agr., nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)
M. Paul Laguë, agr., nommé par la CREPUQ

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tel que défini dans le Règlement sur le comité de la formation des agronomes, lequel a été adopté par le gouvernement en vertu du *Code des professions*, le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes. Il s'assure ainsi de l'adéquation de la formation universitaire aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'agronome. Dans ce but, le comité examine les objectifs des programmes de formation et leur contenu. Au besoin, il présente un avis ou un rapport au Bureau de l'Ordre concernant les diplômes qui mènent à la profession agronomique (ou toute autre question soumise par le Bureau). Ce dernier doit ensuite le transmettre aux autres organismes représentés au sein du comité. De plus, l'OAQ a demandé au comité de réviser la liste des crédits agronomiques, soit les cours reconnus par l'Ordre pour l'étude des demandes d'équivalence de formation.

Activités

En 1999-2000, le comité s'est réuni le 16 février 2000 pour examiner les descriptions de programmes et les plans de chacun des cours dispensés par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Une deuxième rencontre s'est déroulée le 5 avril 2000 lors de laquelle les programmes et les cours de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill ont été analysés. L'exercice a permis de réviser la liste des crédits agronomiques et d'évaluer la qualité des programmes offerts par les deux facultés québécoises.

D'après l'examen effectué, il apparaît que le premier rapport du comité de la formation des agronomes, émis en juin 1998, a eu pour effet d'inciter les facultés d'agriculture à revoir certains programmes afin qu'ils comportent un nombre suffisant de crédits agronomiques pour devenir agronome et permettent de développer l'ensemble des compétences nécessaires. Le deuxième rapport du comité sera émis au printemps ou à l'été 2000. La question de l'intégration de stages obligatoires à la formation des agronomes demeure une des préoccupations du comité ainsi que l'incitation à ce que les professeurs des facultés d'agriculture soient agronomes, particulièrement ceux qui dispensent des cours pour lesquels l'OAQ accorde des crédits agronomiques.

JEAN DUVAL, AGRONOME
PRÉSIDENT

Inspection professionnelle

Membres du comité

Président : M. Gilles J. Gauthier, agr.
M^me^ Nathalie Côté, agr.
M. Claude Fournier, agr.
M. Marcel Michaud, agr.
M. Ghislain Pelletier, agr.
M. Jean-Jacques Simard, agr.

Inspecteurs : M. Jacques Bonneau, agr.
M. André St-Aubin, agr.
M. Jacques Lacoursière, agr.
M. Jean-Marc Paquet, agr.

Spécialistes en fertilisation : M. Louis Drainville, agr.
M. Hassan Chirara, agr.
M. Lionel Michon, agr.

Secrétaire : M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle a le mandat d'assurer la surveillance générale de la pratique professionnelle des agronomes selon le programme adopté par le Bureau en début d'année et publié dans l'*Agro-Nouvelles*. À cette fin, le comité s'est donné comme objectifs :

1. Établir et maintenir une pratique professionnelle de haute qualité chez tous les agronomes.
2. Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes professionnels posés par ses membres.
3. Identifier les membres en difficulté et leur proposer des moyens d'améliorer leur pratique professionnelle et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant.
4. Suggérer des outils ou des programmes de formation continue visant à corriger les déficiences observées.

Au cours de l'année 1999-2000, le comité a tenu cinq réunions pour étudier les dossiers relatifs à l'inspection professionnelle et assurer un suivi des affaires courantes. Pour leur part, les spécialistes en fertilisation ont tenu une rencontre afin de revoir les paramètres pour l'analyse des plan agroenvironnementaux de fertilisation.

Programme de surveillance

Le programme de surveillance générale 1999-2000, approuvé par le Bureau de l'Ordre se définissait comme suit : 400 agronomes sélectionnés selon les critères suivants ont reçu le *Guide de vérification de l'inspection professionnelle* :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 1994;
- ne pas appartenir à la section de l'Abitibi-Témiscamingue;
- produire des plans de fertilisation et avoir au moins un an de pratique;
- avoir cinq ans de pratique;
- être à son compte depuis au moins une année.

Parmi les 400 agronomes ayant reçu le guide de vérification, 187 ont été visités par un inspecteur.

Travaux du comité

Affaires courantes

Le comité, aux réunions d'avril et de mai 1999, a finalisé la refonte du *Guide de vérification* qui a été utilisé en 1999-2000. À ce sujet, un sondage fait auprès de ceux qui ont complété ce nouveau document nous a permis de constater qu'il était plus facile à remplir et que les questions y étaient plus explicites.

À la réunion du mois d'août, le comité a accueilli deux nouveaux membres, qui, en collaboration avec les inspecteurs, ont pris connaissance du *Guide de vérification* et ont revu les sept étapes du processus d'inspection professionnelle. En octobre, le comité, accompagné des inspecteurs, a révisé le *Guide de l'inspecteur* ainsi que la *Grille de vérification en fertilisation*. À sa rencontre de janvier 2000, le comité a préparé le programme de surveillance de l'année 2000-2001 qui a été approuvé par le Bureau de mars 2000. À cette même réunion, le comité a proposé au Bureau une définition de la compétence professionnelle.

Les membres du comité, dans le cadre de leur mandat, ont réalisé les activités suivantes :

- lu et analysé 406 guides de vérification;
- pris connaissance des 187 guides de vérification complétés par les inspecteurs;
- référé 22 plans de fertilisation aux spécialistes pour analyse;
- assuré un suivi aux 11 dossiers d'agronomes à qui on avait demandé des modifications à leur pratique lors de l'inspection 1998-1999;
- référé un dossier au syndic de l'Ordre;
- fait des demandes de correctifs à 12 agronomes dans le domaine de la fertilisation.

Dossier de fertilisation

Au cours de l'année, les membres du comité ont révisé la *Grille de référence pour la vérification d'un plan de fertilisation*. Cet outil est le résultat du travail d'un comité de trois spécialistes dont la coordination a été assurée par M. Marcel Michaud, agr. Cette grille a été approuvée par le Bureau et publiée dans le numéro d'*Agro-Nouvelles* de septembre-octobre 1999 (vol. 36, no 6). Elle se veut également un outil pour aider les agronomes qui réalisent des plans de fertilisation, notamment des PAEF à produire un travail de haute qualité, ce qui est le but premier de l'inspection professionnelle.

Nouveaux dossiers

Le comité d'inspection professionnelle, avec l'approbation du Bureau, a créé deux nouveaux sous-groupes de travail.

Le premier sera mis sur pied en collaboration avec l'Association des agronomes-conseils du Québec. Il vise à préparer un guide qui regrouperait l'information nécessaire à un agronome qui désire mettre sur pied un bureau de consultants. M. Marcel Michaud, agr., a accepté de coordonner ce dossier.

Le deuxième groupe sera piloté par M^me^ Nathalie Côté, agr., et aura pour mandat de développer un outil de référence en vue d'aider les agronomes qui font des recommandations et qui offrent des services dans le domaine de l'alimentation animale à dispenser des services améliorés. L'Association des agronomes en zootechnie a accepté de s'associer à la préparation de ce guide.

En terminant, je désire remercier mes collègues du comité pour leur engament dans la réalisation de notre mandat. Je remercie également M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre, ainsi que M^me^ Johanne Bisson pour leur précieux soutien dans la poursuite des activités du comité. Je remercie nos collaborateurs, les inspecteurs et les spécialistes en fertilisation pour leur professionnalisme dans l'exécution de leur travail, ce qui facilite d'autant la tâche des membres du comité. Je remercie aussi les agronomes qui collaborent aux divers sous-groupes de travail et dossiers. Finalement, je remercie tous les agronomes qui ont été soumis au processus d'inspection en 1999-2000, pour leur collaboration et leurs suggestions. Soyez assurés que notre seul but est d'améliorer la qualité de la pratique agronomique au profit de notre clientèle. Avec votre aide, nous progressons à chaque année.

GILLES J. GAUTHIER, AGRONOME
PRÉSIDENT

RAPPORTS DES

comités aviseurs

Finances

Membres du comité

Présidente : M^me^ Louise Leblanc, agr.
M. Rémy Fortin, agr.
M. Gilles Guilbault, agr.
M^me^ Francine Dupont, agr.

Secrétaire : M^me^ Claudine Lussier, agr., directrice générale de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Maryse Sabourin, technicienne en administration

Mandat

Le mandat du comité des finances est d'établir les prévisions budgétaires, d'assurer le suivi du budget et de réaliser des mandats spéciaux confiés par le Bureau ou le comité administratif.

Activités de l'année

Cette année, le comité a réalisé le mandat qui lui était confié en plus de revoir la politique de remboursement de frais de séjour et de déplacement. La nouvelle politique s'applique depuis le 1^er^ avril 2000. De plus, le comité a diffusé un appel d'offres auprès de cinq firmes de vérificateurs comptables, procédé à l'analyse des propositions reçues et fait la recommandation de l'une d'entre elles.

La prochaine année

Au cours de la prochaine année, le comité devra, entre autres, revoir le Règlement sur la répartition entre les sections du produit des cotisations de l'Ordre.

LOUISE LEBLANC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Formation continue

Membres du comité

Président : M. Guy Baillargeon, agr.
M. Lucien Bordeleau, agr.
M. Luc Cyr, agr.
M^me^ Aline Grenier, agr.
M^me^ Guylaine Martin, agr.
M. Pascal Van Nieuwhenhuyse, agr.
M. Richard Wieland, agr.

Secrétaire : M^me^ Claudine Lussier, agr., directrice générale de l'Ordre

Soutien administratif : M^me^ Angèle Morin, secrétaire-réceptionniste

Mandat

Le comité a pour mandat de recommander les orientations de l'OAQ au chapitre de la formation continue. Il facilite l'offre de formation continue dans toutes les régions et évalue les demandes de reconnaissance d'activités de formation qui lui sont soumises. De plus, le comité s'est vu confier par le Bureau le mandat de réviser la politique de formation continue adoptée par l'Ordre en juin 1995 et mise en place le 1^er^ janvier 1996.

Activités de l'année

Le comité a procédé à l'étude et à la reconnaissance de 65 activités de formation continue. De plus, afin de réviser la politique de formation continue, il s'est réuni le 20 janvier 1999 et a convenu des points suivants :

- La procédure d'étude des dossiers, les critères de reconnaissance et la grille d'analyse en usage depuis 1996 seront maintenus jusqu'à ce qu'une nouvelle politique soit en place.
- Afin d'accélérer le traitement des demandes de reconnaissance d'activités, la direction générale étudiera ces dernières et verra à consulter le président et les membres du comité au besoin.
- La politique de formation doit permettre de conserver les bénéfices qu'elle a procurés aux agronomes.
- Les mécanismes d'application de la politique courante devront être améliorés, notamment, la validation des heures de formation déclarées par chaque agronome et la complexité du processus de reconnaissance des activités de formation continue.
- La nouvelle politique devra responsabiliser l'agronome quant à sa formation continue et favoriser le développement d'un sentiment de culture de la formation continue. Elle devra inciter les agronomes à tendre vers le niveau de formation le plus élevé afin d'accroître de façon tangible la compétence professionnelle.
- La distinction entre la formation continue de niveau universitaire dans le domaine agroalimentaire (bloc 1) et la formation continue qui comprend toutes les activités reliées à l'emploi d'un agronome (bloc 2) devra être remplacée par des catégories plus appropriées.

GUY BAILLARGEON, AGRONOME
PRÉSIDENT

Législation

Membres du comité

Président :	M. Jacques Laganière, agr.
	M. Éric Gosselin, agr.
	M. Stéphane D'Amato, agr.
Secrétaire :	M^me^ Louisette Rougeau, agr., secrétaire de l'Ordre
Soutien administratif :	M^me^ Johanne Bisson, préposée, Service aux membres et affaires juridiques

Mandat

Tenir à jour les règlements de l'Ordre en fonction des exigences du *Code des professions*, de l'évolution de la pratique agronomique et des priorités du Bureau.

Activités de l'année

Toute l'année fut consacrée à terminer la révision du *Code de déontologie* des agronomes. Une proposition complète a été soumise au Bureau ainsi qu'aux conseils des sections. Le comité a étudié avec soin les suggestions et commentaires reçus. Il a par la suite réalisé une version qui a été soumise, au cours de l'été 2000, à tous les membres de l'Ordre pour consultation.

Je désire remercier les membres du comité pour les nombreuses heures de révision des multiples versions du document.

Jacques Laganière, agronome
Président

Médailles et mérites

Mandat

Les membres des comités de sélection procèdent à l'évaluation des candidatures pour les prix de l'Ordre des agronomes du Québec soit : l'Ordre du Mérite agronomique et la Médaille de distinction agronomique. Ils sélectionnent les lauréats et les recommandent aux membres du Bureau.

L'Ordre du Mérite agronomique reconnaissant le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agro-alimentaire ou à la cause agronomique tout au long de leur carrière a été accordé en 1999 à MM. Gilles Émond, Paul-Eugène Cantin et J-Alphonse Lapointe, agronomes. Les récipiendaires de l'édition 2000 ont été MM. Claude A. St-Pierre et Denis Bastien, agronomes.

La Médaille de distinction agronomique souligne le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession d'agronome. Elle a été remise en 1999 à MM. Ronald Drapeau, Paul-Arthur Huot et Charles Vincent, agronomes, puis en 2000, à MM. Éric Lavoie et Steve Bittner, agronomes. Les prix ont été remis à l'occasion des banquets annuels de l'OAQ, à Montmagny, en août 1999, puis à Saint-Hyacinthe, en juin 2000.

Claire Bolduc, agronome
Présidente

Abitibi – Témiscamingue

Membres du conseil

Président :	M. Mario Quevillon, agr.
Vice-président :	M. Marc Parent, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Gilles Larochelle, agr.
Conseillères et conseillers :	M^me^ Suzanne Dionne, agr.
	M. Gilles Fournier, agr.
	M. Pierre Lessard, agr.
	M. Rolland Lessard, agr.

En plus des diverses représentations auprès d'organismes du milieu (le Conseil régional de développement, la Société du patrimoine, le Conseil de recherche en agroalimentaire), la section a organisé deux activités pour ses membres. La section a d'abord tenu une soirée d'échanges sur le rôle ou plutôt sur l'autonomie de l'agronome relativement à la réglementation sur la pollution d'origine agricole. À cette occasion, M. Richard Beaulieu, agr., de la direction des politiques agricoles du ministère de l'Environnement du Québec, et la présidente de l'OAQ, M^me^ Claire Bolduc, agr., ont été invités à donner leur point de vue. Après ce premier tour d'horizon, une période riche en échanges a suivi lors de laquelle les participants, sous la houlette du plus actif des agronomes retraités, M. Marc Parent, ont eu l'occasion d'approfondir avec les invités les points qui paraissaient obscurs.

Bref, cette soirée n'a laissé personne indifférent. Si l'on se fie aux commentaires reçus, on peut dire que les organisateurs ont vu juste. Les échanges ont permis de faire avancer la réflexion de chacun sur un des sujets les plus brûlants de l'actualité. De plus le haut taux de participation, soit plus de 50 % des membres de la section, et la teneur des échanges sont quant à nous des indices visibles de la vitalité de notre section.

Par ailleurs, une fin de semaine de plein air a permis aux participants de s'adonner en famille à leurs sports d'hiver favoris, d'échanger et de tisser des liens avec les nouveaux membres de la section.

MARIO QUEVILLON, AGRONOME
PRÉSIDENT

Côte-du-Sud

Membres du conseil

Président :	M. Mario Cantin, agr.
Vice-présidente :	M^me^ Johanne Laplante, agr.
Trésorier :	M. Clément Dufour, agr.
Secrétaire :	M^me^ Geneviève Dufour, agr.
Publiciste :	M. Michel Beausoleil, agr.
Directrice :	M^me^ Suzanne Benoît, agr.
Directeur :	M. Romain Rioux, agr.

Activités de l'année

La section de la Côte-du-Sud compte une centaine de membres. Lors de notre souper annuel du 28 mai 1999, les membres ont assisté au lancement de la programmation complète du congrès de l'OAQ 1999, le tout dans le pittoresque village de Kamouraska.

Le congrès de Montmagny fut notre principale occupation en 1999. Une réussite que je dois au comité organisateur, mais aussi à tous les membres de notre section qui ont participé à cet événement d'envergure provinciale. Un congrès qui fut à l'image de notre région, soit chaleureux, accueillant, surprenant, intéressant, et qui a permis aux congressistes de fraterniser. À la suite de la présentation d'un bilan très positif, un souper suivi d'une activité sociale furent organisés en octobre pour remercier nos bénévoles.

Au printemps 2000 et devant 20 agronomes, M^me^ Johanne Laplante, agr., nous a entretenus sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Donnée sous forme de jeux de simulation, cette formation nous a familiarisés sur les enjeux et les négociations de l'agroalimentaire sur le plan mondial.

Lors de notre assemblée générale, M. René Roy, agr., nous a exposé ses points de vue sur les fusions d'entreprises en agriculture.

En terminant, je remercie tous les agronomes de la section pour leur participation et je les encourage à s'investir dans notre milieu.

MARIO CANTIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

Est du Québec

Membres du conseil

Président :	M. Hugues Groleau, agr.
Secrétaire :	M. Marcel Michaud, agr.
Trésorier :	M. Régis Thériault, agr.
Conseillères et conseillers :	M^me^ Nathalie Bélanger, agr.
	M. Louis Drainville, agr.
	M^me^ Judith Lupien, agr.
	M^me^ Martine Savard, agr.

Les membres du conseil d'administration de la section de l'Est du Québec se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 1999-2000 pour organiser des activités à caractère social et professionnel. À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de 1999-2000, les membres ont demandé aux responsables de la section de réaliser une activité sur le développement des variétés transgéniques, ainsi que sur l'aspect déontologique entourant cette question.

Assemblée générale annuelle

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle, M. Raymond Blouin, directeur à la Direction du Bas-Saint-Laurent au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et M. Gaston Pepin, directeur de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, ont présenté une conférence sur les développements régionaux de leur organisme respectif en matière de services-conseils en agriculture.

Activité sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Afin de répondre à la demande des membres, les administrateurs ont également organisé une activité de formation continue sur le *Code de déontologie*, les OGM, les plantes transgéniques et la bioéthique. Cette activité a été bien appréciée des membres.

Activité de Noël

Une activité sociale a aussi été organisée pour célébrer les fêtes de Noël et l'arrivée du nouveau millénaire. Les membres de la section ont pu fraterniser devant un bon repas tout en se divertissant lors du spectacle de magie, le tout accompagné d'une musique d'ambiance offerte par un duo de musiciens. Nous avons également apprécié, lors de cette soirée, le grand talent de chanteur de M. Georges Tremblay, agr., retraité, membre de la section.

Je tiens à souligner, à nouveau, la précieuse collaboration des membres du conseil qui nous ont permis d'atteindre les objectifs fixés pour 1999-2000. J'aimerais également vous faire part de ma gratitude envers notre secrétaire, M. Marcel Michaud, agr., que je remercie sincèrement pour tout le travail accompli.

Hugues Groleau, agr., M. Env.
Président

Estrie – Bois-Francs

Membre du conseil

Président :	M. Martin D'Argy, agr.
Vice-présidente :	M^me^ Ginette Douville, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Serge Roy, agr.
Conseillères et conseillers :	M^me^ Julie Duquette, agr.
	M. Éric Girard, agr.
	M^me^ Sylvie Girard, agr.
	M. Jean Vigneux, agr.

Cette année, les membres du conseil se sont réunis a quatre reprises afin de planifier et d'organiser différentes activités pour les membres de la section.

Activités professionnelles

- Après-midi de formation tenu le 27 avril 1999 : « Négocier sans faux pas ». Cette formation nous a permis de nous familiariser avec différents aspects de l'art de négocier par l'entremise d'exercices interactifs.
- Tournoi de golf tenu le 27 août 1999. C'était une première et une trentaine de personnes y ont participé !
- Brunch des jubilaires tenu le 14 novembre 1999. À cette occasion, une cinquantaine de personnes ont souligné les 25 ans de vie agronomique de M. Daniel Lapointe, agr., et les cinquante ans de vie agronomique de M. Pierre Courtois, agr.
- En février 2000, nous avons été invités par la section de Trois-Rivières à assister à leur formation sur les organismes génétiquement modifiés.

Je tiens à remercier en mon nom personnel et au nom de tous les membres de la section, les membres du conseil pour leur précieuse collaboration et leur dévouement envers la section.

Martin D'Argy, agronome
Président

Montréal

Membres du conseil

Président :	M. Louis Lesage, agr.
Vice-président :	M. Nicolas Tremblay, agr.
Secrétaire-trésorier et conseiller :	M. Raphaël Pouliot, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Daniel Dagenais, agr.
	M^me^ Martine Giguère, agr.
	M. Louis Hébert, agr.
	M. François Ouellette, agr.
	M. Joseph-L. Saheb, agr.
	M. G. Andrew Stairs, agr.
	M. Charles Vincent, agr.

Depuis la dernière assemblée générale annuelle, les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises afin de voir à l'administration courante de la section et de planifier les activités. De plus, j'ai participé à cinq réunions du Bureau de l'OAQ.

Activités de l'année

Au cours de l'année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention et alimenté de nombreuses discussions. Mentionnons plus particulièrement la redéfinition des limites territoriales de la section, les finances de l'OAQ, les organismes génétiquement modifiés ainsi que la refonte du site Internet de l'Ordre.

Nous avons concentré nos énergies sur trois activités; une à caractère social et les deux autres, axées celles-là, sur l'actualité et la formation continue. Tout d'abord, comme à chaque année depuis presque 20 ans, a eu lieu le tournoi de golf de la section de Montréal, qui fut un retentissant succès avec une importante participation.

De plus, nous organisions le 25 février dernier, une journée d'information sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). Nous ne parlons plus d'activité, mais bien d'un événement majeur, car près de 230 personnes sont venues écouter les conférenciers traiter des enjeux entourant l'épineuse question des OGM. Les nouveaux membres de la section étaient alors invités, en fin de journée, à recevoir leur permis d'exercice de la main de M^me^ Hélène Alarie, députée à la Chambre des communes et 1^re^ femme agronome de l'histoire de l'OAQ.

Pour conclure l'année, une séance d'information sur l'Organisation mondiale du commerce était au menu. Plus modeste que l'activité précédente, mais tout autant intéressante pour la vingtaine de participants venus écouter M. Serge Lebeau, agr., de l'UPA nous présenter l'ensemble des aspects caractérisant le sujet.

Engagement

Les membres du conseil ont voulu mieux faire connaître aux agronomes du Québec l'association canadienne qui représente les diplômés des sciences de l'agriculture, soit l'Institut agricole du Canada. Deux articles, en plus de l'encartage d'un dépliant promotionnel, ont paru dans l'*Agro-nouvelles* et un tirage de deux abonnements à une des revues spécialisées produites par l'IAC est prévu.

Notre section était bien représentée au sein du comité aviseur pour la refonte du site Internet de l'OAQ. M. Charles Vincent, agr., était chargé de faire valoir nos idées afin d'obtenir un produit de qualité, reflétant les besoins actuels des membres et du public en général. Étant donné le caractère provincial et l'urgence de cette refonte, le conseil de la section a décidé de contribuer financièrement en fournissant un montant de 5000 $ à l'OAQ.

Pour terminer, nous avons conçu un document de référence qui comprend les coordonnées des principaux intervenants du milieu agroalimentaire (ex : MAPAQ, RAAQ, SFA, SCA, UPA et autres). Les premiers exemplaires ont été remis aux nouveaux membres de la section lors de la journée sur les OGM. Nous prévoyons améliorer le produit en 2000-2001 et en augmenter sa diffusion.

Je désire conclure en remerciant les membres du conseil d'administration pour leur support, leur engagement et leur disponibilité dans la réalisation de notre mandat et de nos activités.

Louis Lesage, agronome
Président

Outaouais

Membres du conseil

Président :	M. Guy Baillargeon, agr.
Vice-présidente :	M^me^ Shirley Archambault, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Denis Y. Charlebois, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Gilles Marcoux, agr.
	M. Marco Morin, agr.
	M. Sylvain Pamerleau, agr.

Ce rapport couvre les activités de l'Ordre des agronomes, section de l'Outaouais, depuis l'assemblée générale annuelle du 20 avril 1999 jusqu'au 18 avril 2000. Au 31 mars 2000, la section de l'Outaouais comptait 138 agronomes (99 hommes et 39 femmes), dont 75 exerçaient à l'extérieur du Québec.

Résumé des activités de l'année

Depuis la dernière assemblée générale, les membres du conseil se sont réunis à trois reprises. Pour la première année, les membres du conseil ont surtout interagi par voie de courrier électronique. Plus de 160 messages ont été échangés par l'intermédiaire d'un serveur de listes. À travers tous ces échanges, le conseil a organisé trois activités de formation continue et participé à l'organisation d'un colloque provincial. Le président de la section a siégé à cinq réunions du Bureau, présidé le comité de formation continue de l'Ordre ainsi que le comité Internet en plus d'avoir participé à la première réunion d'organisation du congrès 2001. Il a aussi fait partie, avec la présidente de l'Ordre, d'un comité de travail sur les communications organisé par le Conseil de recherches agroalimentaires du Canada et assisté à la soirée d'ouverture du congrès 2000 de l'*Ontario Institute of Agrologists*.

La section s'est aussi engagée régionalement en siégeant à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais. Finalement, la section a contribué au rayonnement de la profession en continuant de faire la gestion à distance du site Internet de l'Ordre.

Formation continue

En continuité avec la lancée initiée en 1996, le conseil de section a organisé trois activités de formation continue et participé à l'organisation d'un colloque provincial. La première activité de formation a eu lieu le 12 mai. Il s'agissait d'une conférence portant sur les enjeux éthiques des biotechnologies intitulée « Plantes et animaux transgéniques : où est le problème? » présentée par M. Georges A. Legault, professeur en éthique appliquée à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke.

La seconde activité, « Le territoire agricole : enjeux et défis », organisée par M^e^ Lorne Giroux, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, a eu lieu le 1^er^ décembre 1999. L'exposé portait sur les modifications profondes causées par l'adoption de la Loi 23 au régime de protection du territoire agricole du Québec et sur les moyens de répondre aux besoins, en apparence contradictoires, de la protection des terres et du développement des milieux ruraux.

La troisième conférence, intitulée « Perspectives d'expansion de marché des produits de l'érable », nous a été présentée par M. Marc Chénier de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pour ce qui est de la quatrième activité, elle fut une première à plusieurs égards. Ainsi, la section s'est associée à d'autres partenaires régionaux (MAPAQ, UPA, MRC Papineau) et le Conseil des productions végétales du Québec inc. (CPVQ) pour organiser un événement de deux jours. Le Colloque sur les biosolides, tenu au Château Montebello les 16 et 17 mars 1999, a attiré plus de 200 participants dans notre région. La première journée du colloque était surtout destinée aux professionnels et l'OAQ y a reconnu six heures de formation continue. La seconde journée était destinée à un public plus large et comportait une table ronde où l'Ordre des agronomes était représenté par son vice-président, M. André Proulx, agr. Les textes des conférences ont été publiés par le CPVQ dans un recueil de 264 pages intitulé *Les biosolides : une richesse pour nos sols*, lequel servira de référence de base dans le domaine. Autre première associée à cet événement, l'essentiel de l'organisation du colloque s'est fait par l'intermédiaire d'une douzaine de vidéo-conférences. Les agronomes qui ont assisté aux activités ont eu des commentaires élogieux sur la qualité des conférences et de l'organisation présidée par M. Marc F. Clément, agr.

Participation régionale

La section a le privilège de siéger à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO). Cet organisme régional s'est réuni à cinq reprises au cours de la dernière année afin de se pencher sur les priorités qui avaient été identifiées lors du Forum agroalimentaire de 1995 et ainsi faire progresser l'agriculture régionale dans un esprit de collaboration entre les intervenants du milieu.

Site Internet

Le site Internet de la section que nous avons lancé lors de l'assemblée générale du 23 avril 1996 a maintenant quatre ans. Il constitue toujours le noyau du site de l'Ordre qui l'utilise pour la diffusion de ses documents, mémoires et prises de position, mais il avait besoin d'une mise à jour majeure. Un nouveau site a été lancé le 1^er^ juin dans le cadre du Congrès 2000 de l'OAQ. La section de l'Outaouais a alors cessé de gérer le site de l'Ordre qui a été transféré au siège social de l'Ordre.

Bureau de l'Ordre

Je tiens à terminer ce rapport en soulignant le travail exceptionnel accompli par les membres du Bureau de l'Ordre et plus particulièrement par la présidente, M^me^ Claire Bolduc, agr. J'apprécie beaucoup le privilège qui m'a été donné, au cours des quatre dernières années et en tant que représentant régional au Bureau, de travailler en équipe avec les autres membres du Bureau et les employés du siège social.

GUY BAILLARGEON, AGRONOME
PRÉSIDENT

Québec

Membres du conseil

Président :	M. Conrad Bernier, agr.
Vice-président :	M. Luc Cyr, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Éric Lavoie, agr.
Relationniste :	M^me^ Élise Gosselin, agr.
Conseillères et conseillers :	M^me^ Josée Cadieux, agr.
	M. Paul-Eugène Cantin, agr.
	M^me^ Denise Drolet, agr.
	M. Marc Duval, agr.
	M. Claude Fournier, agr.
	M^me^ Nancy Morin, agr.

Au cours de l'année 1999-2000, le conseil de la section s'est réuni à huit reprises. Les priorités du conseil d'administration ont été l'intégration des nouveaux agronomes, le développement d'activités adaptées aux besoins des membres, la valorisation de la profession et de l'expertise des agronomes de la section.

Un comité Jeunes agronomes, dont la mission est de rapprocher les agronomes ayant à leur actif moins de six ans de vie agronomique, a vu le jour sous la responsabilité de M^me^ Josée Cadieux, agr. Les objectifs de ce comité sont de faciliter le développement d'un réseau de contacts, de valoriser la profession agronomique et de développer un sentiment d'appartenance à l'Ordre. Le comité a également établi des contacts étroits avec les futurs agronomes par le biais de représentants à l'association des étudiants de la Faculté de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (FSAA).

Un plan de visibilité a été ébauché et divers moyens, parmi lesquels une trousse d'information à l'intention des nouveaux membres, un dépliant sur le programme d'activités 1999-2000 et un réseau de courrier électronique, ont été développés pour faciliter les communications avec les membres et augmenter la visibilité de la section.

Fort de ses nombreuses commandites, le tournoi de Golf de l'agro-alimentaire a réuni 144 golfeurs venus développer leur réseau d'affaires tout en s'amusant. Le méchoui, tenu à la ferme de l'Université Laval, a réuni 70 agronomes et leur famille dans un cadre champêtre et éducatif. Au brunch des générations, près de 100 personnes ont souligné les 25 et 50 ans de vie agronomique de membres de la section et l'arrivée de nouveaux venus. De plus, des sujets d'actualité et des conférenciers de haut calibre ont attiré au total près de 225 agronomes lors de nos trois déjeuners-causeries.

La généreuse participation de nos membres à de nombreuses activités, telles la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation, la lutte contre l'ambrosia et la collecte de nourriture de Moisson-Québec ont permis de faire connaître la profession agronomique au grand public.

Conrad Bernier, agronome
Président

Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Membres du conseil

Président :	M. Rémy Fortin, agr.
Vice-président :	M. Richard Wieland, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Jean Martel, agr.
Conseillers :	M. François Bussières, agr.
	M. Éric Dionne, agr.
	M. Mario Gagné, agr.
	M. Antoine Riverain, agr.

Volet formation continue

La section du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord entend maintenir son rôle proactif dans le cadre de la politique de formation continue de l'OAQ. Encore cette année, plusieurs activités de formation très appréciées par les membres ont eu lieu. Au printemps, M. Raymond Tremblay, agr., a animé une formation sur la taille des arbres fruitiers. Plus d'une dizaine d'agronomes ont participé à cette activité.

Par la suite, la section a organisé une formation sur la dynamique du phosphore dans les sols agricoles. Le conférencier invité était M. Régis Simard, Ph.D, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce sujet, qui est d'actualité depuis plusieurs années, a permis aux agronomes de mettre à jour leurs connaissances dans ce domaine. Une vingtaine d'agronomes ont participé à cette formation.

Finalement, notons que Richard Wieland, agr., siège maintenant sur le comité provincial de la formation continue.

Volet reconnaissance

La section régionale a souligné les 25 et 50 ans de vie agronomique de plusieurs agronomes de la région. Le tout s'est déroulé en plein-air sur un site enchanteur.

Table de concertation régionale en agriculture

Encore cette année, M. Richard Wieland, agr., a siégé à la Table agroalimentaire régionale.

Autres activités

La section régionale a participé à l'organisation et à la réalisation du premier tournoi de golf de l'agroalimentaire du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ce tournoi réunissait tous les intervenants de l'agroalimentaire régional et il fut un succès.

Audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec

M. Jean Martel, agr. a représenté la section régionale lors des audiences publiques de la Commission mise en place par le Bureau des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec. À la suite de la participation de la section aux audiences régionales, la section a aussi collaboré à la réalisation du mémoire que l'OAQ a présenté dans le cadre des audiences publiques.

RÉMY FORTIN, AGRONOME
PRÉSIDENT

Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres du conseil

Président :	M. Éric Andriamanjay, agr.
Vice-présidente :	M^me^ Martha Perez, agr.
Conseillères et conseillers :	M^me^ Rosalie Carpentier, agr.
	M. Jean Duval, agr.
Secrétaire :	M^me^ Marie-France Chevrefils, agr.

Le conseil s'est réuni les 13 juillet, 4 octobre et 13 décembre 1999. Par ailleurs, une réunion spéciale a eu lieu avec le conseil de la section de Montréal, le 13 juillet, afin de donner suite aux discussions sur les modifications aux limites territoriales de ces deux sections.

Activités de formation continue

Deux activités de formation continue ont eu lieu en 1999-2000. Il y a d'abord eu la visite des parcelles de *panic érigé* (le *panicum virgatum L.*, une graminée) du Campus Macdonald de l'Université McGill lors de laquelle les participants ont pu assister à une présentation de M. Roger Samson. Cette activité, qui a attiré une vingtaine de personnes, était reconnue pour 1,5 heures de formation continue dans le bloc 1 et pour 1,5 heures de formation continue dans le bloc 2. Le 23 mars 2000, une activité de formation continue sur les organismes transgéniques a attiré plus d'une quarantaine de personnes incluant des étudiants du Campus Macdonald. Deux conférenciers étaient alors invités, soit M. Michel Duplessis et M. Pierre Turcotte, agr.

Activités sociales

Une soirée « vins et fromages » a eu lieu le 18 octobre 1999, et à cette occasion nous avons remis les certificats du permis d'exercice aux nouveaux agronomes de la section.

Bourses et prix

M. Jean François Péloquin a reçu une bourse de 500 $ décernée annuellement par la section à un étudiant par l'entremise de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill.

Au cours de l'année 2000-2001, le conseil de section planifie d'autres activités de formation continue, mais prévoit aussi s'investir de façon plus importante dans son milieu.

ÉRIC ANDRIAMANJAY, AGRONOME
PRÉSIDENT

Saint-Hyacinthe

Membres du conseil

Présidente :	M^me^ Louise Leblanc, agr.
Vice-président :	M. Marc Trudelle, agr.
Secrétaire-trésorière :	M^me^ Alison Brosseau, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Yves Chagnon, agr.
	M. Dominik Desrosiers, agr.
	M. Karl Hébert, agr.
	M^me^ Maryse Leblanc, agr.
	M. Martin Paquette, agr.

Activités de l'année

J'aimerais remercier tous les membres du conseil pour leur disponibilité et leur dynamisme tout au long de l'année. Le conseil a tenu cinq réunions régulières afin de voir à la bonne marche des affaires de la section, discuter des sujets concernant les affaires de l'Ordre et organiser des activités à l'intention des membres. Quatre activités ont eu lieu au cours de l'année financière 1999-2000, soit :

- un atelier de formation continue organisé conjointement avec l'ACRA: « Pour une présentation orale intéressante ». Plus de 70 personnes y ont participé;
- notre traditionnel « vins et fromages » qui a attiré au delà de 100 agronomes et conjoints. Nous y avons d'ailleurs souligné les 25 et 50 ans de carrière agronomique et accueilli nos nouveaux agronomes.
- un souper-causerie a eu lieu à Granby en compagnie de M. Marc Dion, président de la Société de financement agricole. Plus de 40 agronomes y ont participé.
- un souper-causerie lors duquel M. Michel St-Pierre, agronome et directeur général du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), a présenté le portrait et les résultats du CIAQ un an après l'achat par les éleveurs. Cette activité a précédé la tenue de notre assemblée annuelle.

Le bulletin l'*AgronomExpress* a été publié en juillet 1999 et en janvier 2000. De plus, plusieurs membres du conseil de la section ont effectué des représentations au nom de la section ou de l'Ordre au cours de la dernière année financière. Ainsi, ils ont assisté à l'Exposition internationale Holstein Québec à Saint-Hyacinthe, à la journée champêtre, à la remise des diplômes à l'ITA, au dévoilement de l'offre MAPAQ - UPA sur les services-conseils, à la présentation du rapport annuel du CIAQ et du livre marquant les 50 ans du CIAQ, *au rendez-vous sectoriel du bioalimentaire de la Montérégie*, ainsi que qu'à la remise d'une bourse au nom de la section à un étudiant de l'ITA.

Le comité du livre, quant à lui, a poursuivi son travail sous la direction de M. Lionel Michon, agr. Les congressistes ont reçu d'ailleurs un exemplaire de ce recueil lors du Congrès. De plus, des commandites et des bourses ont été accordées à la Fédération des producteurs de cultures commerciales de la région de Saint-Hyacinthe, à l'ITA pour une bourse d'un étudiant inscrit dans le programme en Gestion et exploitation d'entreprise agricole au Gala Méritas, ainsi qu'au Bal des Moissons pour la remise du trophée Donat Grégoire.

Et ce n'est pas tout ! Vous comprendrez que c'est l'organisation du Congrès 2000 de l'OAQ qui a principalement retenu l'attention du conseil au cours de la dernière année. Une équipe du tonnerre a préparé un excellent congrès pour tous les agronomes de la province. Tous ont investi de nombreuses heures à la préparation de cet événement. Voici d'ailleurs le nom des membres de cette formidable équipe : M. Gilles J. Gauthier, agr., vice-président, ainsi que les responsables suivants : M. Marc Trudelle, agr., comité conférences; M^me^ Claire Lemieux, agr., comité financement; M. Alain Chagnon, agr., comité logistique, accueil et inscription; M. Karl Hébert, agr., comité banquet; M^me^ Maryse Leblanc, agr., comité publicité et promotion; M. Martin Paquette, agr., secrétaire-trésorier et moi-même, présidente du comité.

D'autre part, plusieurs bénévoles ont travaillé au sein de ces comités à préparer un congrès extraordinaire. Je ne peux pas tous les nommer ici, mais ils se reconnaissent et je veux également les remercier en plus de tous les membres de l'organisation du congrès et les employées du siège social de l'OAQ pour leur dévouement et leur travail assidu à la réalisation de cette activité.

LOUISE LEBLANC, AGRONOME
PRÉSIDENTE

Trois-Rivières – Nicolet

Membres du conseil

Président :	M. Christian Savard, agr.
Vice-président :	M. Robert Gélinas, agr.
Secrétaire-trésorier :	M. Pierre Ferron, agr.
Publiciste :	M^me^ Marie-Andrée Faucher, agr.
Conseillères et conseillers :	M. Larry Bernier, agr.
	M. Jean-Yves Lavoie, agr.
	M. Serge Rouleau, agr.

Je suis heureux de vous présenter le bilan de nos activités pour la période 1999-2000.

L'équipe d'agronomes formant le conseil de la section de Trois-Rivières – Nicolet s'est réunie à huit occasions au cours de l'exercice. L'orientation du groupe a été de créer un intérêt nouveau et une motivation à se regrouper comme agronomes pour partager des instants de formation et de bons moments lors d'activités à caractère social. « Créer un sentiment de fierté et d'appartenance comme agronome dans notre section » a été notre leitmotiv. Ainsi, nous avons institué un plan de communication et nommé une publiciste. En ce sens, nous avons publié à deux occasions un journal, l'*Agro-Info*, qui fut très apprécié et qui a contribué à augmenter la participation des membres à nos activités.

Quatre activités ont été réalisées en cours d'année : 1) une visite professionnelle à l'Angélaine, ferme d'élevage de chèvre angora pur-sang et au Centre de la diversité biologique du Québec, le tout suivi d'un souper gastronomique au chapiteau de la coopérative du Marché Godefroy (15 participants); 2) un atelier de formation intitulé : « Pour une présentation orale réussie » (15 participants); 3) un colloque sur les organismes génétiquement modifiés (près de 100 participants); 4) une visite de Serval, une usine de lait en poudre pour la consommation animale située à Louiseville (15 participants).

Nous avons aussi collaboré avec les organismes du milieu à la tenue de cinq Agri-rencontres qui ont mobilisé près de 100 professionnels du secteur agricole, et parrainé le trophée Donat Grégoire remis dans le cadre du Bal des Moissons.

C'est un mandat bien rempli compte tenu du fait que le conseil s'affaire à l'organisation d'autres d'activités, telles que le tournoi de golf de l'agroalimentaire de Trois-Rivières – Nicolet en septembre 2000 qui se tiendra au club de golf Godefroy, et le Congrès 2001 de l'Ordre des agronomes qui aura lieu à Shawinigan.

J'aimerais remercier les membres du conseil qui ont investi du temps et beaucoup d'énergie pour rehausser la fierté d'être agronome chez nous. Je termine en vous témoignant la grande complicité qui a animé notre équipe et qui fut récompensée par une participation accrue des agronomes aux activités de la section.

CHRISTIAN SAVARD, AGRONOME
PRÉSIDENT

LES PRIX ET DISTINCTIONS DE

l'Ordre des agronomes du Québec

L'Ordre du Mérite agronomique

L'Ordre a décerné, en 1999, à MM. Gilles Émond, Paul-Eugène Cantin et J-Alphonse Lapointe, agronomes, puis en 2000, à MM. Claude A. St-Pierre et Denis Bastien, agronomes, l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail d'agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ou à la cause agronomique dans le domaine des idées ou dans celui des faits tout au long de leur carrière. Les prix ont été remis à l'occasion des banquets annuels de l'OAQ qui se sont tenus à Montmagny en août 1999, puis à Saint-Hyacinthe en juin 2000.

L'OAQ a profité de son banquet annuel donné à l'occasion du congrès 1999 afin de procéder à la remise officielle de l'Ordre du Mérite agronomique. On aperçoit M^me^ Claire Bolduc, agr., présidente, et M. André Proulx, agr., vice-président, accompagnés d'un des médaillés, M. Alphonse Lapointe, agr., Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique 1999.

Les lauréats de l'Ordre du Mérite agronomique, édition 2000. De gauche à droite, la présidente, M^me^ Claire Bolduc, agr., les récipiendaires MM. Claude-André St-Pierre et Denis Bastien, agronomes, ainsi que M. André Proulx, agr., vice-président.

La Médaille de distinction agronomique

La Médaille de distinction agronomique a été accordée, en 1999, à MM. Ronald Drapeau, Paul-Arthur Huot et Charles Vincent, agronomes, puis en 2000 à MM. Claude A. St-Pierre et Denis Bastien, agronomes. La Médaille de distinction agronomique reconnaît le travail exceptionnel d'agronomes pour un projet, une cause particulière ou des actions ponctuelles qui ont contribué à l'évolution de l'agroalimentaire ainsi qu'à la promotion et à la reconnaissance de la profession.

M^me^ Claire Bolduc, agr., et M. André Proulx, agr., accompagnés d'un des médaillés, M. Charles Vincent, agr., un des récipiendaires de la Médaille de distinction agronomique édition 1999.

Le Prix du bénévole de l'année

Le premier Prix du bénévole de l'année a été remis en 2000 à M. Marcel Michaud, agr. Par ce geste, le Bureau de l'OAQ désirait souligner de façon particulière la participation exceptionnelle d'un agronome au sein de différents comités de l'OAQ, tant au chapitre provincial que dans les sections régionales.

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des agronomes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2000 et les états des produits et charges et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Longueuil
Le 12 mai 2000

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000		1999
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Produits			
Cotisations brutes	839 094	854 024	839 184
Ristournes aux sections	(54 541)	(54 944)	(53 920)
	784 553	799 080	785 264
Admission à la pratique et équivalences	21 000	34 380	31 858
Congrès	70 000	73 614	64 721
Colloque	20 000		12 796
Bulletin Agro-Nouvelles	18 000	13 224	17 933
Placements	20 500	27 183	23 085
Autres	8 950	16 600	11 887
	943 003	964 081	947 544
Charges			
Salaires	383 388	341 947	364 827
Avantages sociaux	47 023	41 586	44 869
Honoraires	31 500	68 464	38 108
Secrétariat	51 195	58 070	52 316
Déplacements et réunions	134 400	155 275	139 175
Poste	17 700	14 933	14 089
Télécommunications	12 400	12 982	12 179
Abonnements et documentation	2 000	2 300	2 309
Cotisations	12 000	11 852	11 694
Publications	67 000	61 214	62 257
Publicité et promotion	20 500	22 233	20 508
Bourses	5 000	6 150	4 962
Occupation des locaux	52 420	51 917	51 526
Assurances	4 788	4 820	5 015
Intérêts et frais bancaires	1 300	1 720	1 597
Congrès	70 000	61 228	58 452
Colloque	15 000		11 647
Congrès - ristourne à la section organisatrice	500	2 877	1 654
Amortissement des immobilisations	14 500	15 009	15 190
Perte sur la radiation d'immobilisations			11 592
	942 614	934 577	923 966
Excédent des produits par rapport aux charges	389	29 504	23 578

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000			1999
	Surplus investi en immobilisations	Surplus non affecté	Total	Total
	$	$	$	$
Solde au début	48 081	305 716	353 797	330 219
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 009)	44 513	29 504	23 578
Investissement en immobilisations	12 083	(12 083)		
Solde à la fin	45 155	338 146	383 301	353 797

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Bilan

au 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**706 905**	639 589
Dépôt à terme, 4,65%, échéant en avril 2000	**25 000**	25 000
Débiteurs	**6 389**	15 504
Frais payés d'avance	**41 179**	27 299
	779 473	707 392
Placements à long terme (note 3)	**210 968**	216 617
Immobilisations (note 4)	**45 155**	48 081
	1 035 596	972 090
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	**178 848**	147 660
Cotisations perçues par anticipation	**448 627**	444 689
	627 475	592 349
Avantages incitatifs reportés	**24 820**	25 944
	652 295	618 293
SURPLUS		
Investi en immobilisations	**45 155**	48 081
Non affecté	**338 146**	305 716
	383 301	353 797
	1 035 596	972 090

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Claire Bolduc, agr.
Administratrice

Louise Leblanc, agr.
Administratrice

Notes complémentaires

au 31 mars 2000

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) le 13 août 1937 et, depuis juillet 1973, régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de la valeur du marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux annuel et sur la période qui suivent :

Mobilier, équipement de bureau, logiciel et équipement informatique	20 %
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Avantages incitatifs reportés

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

3 - PLACEMENTS À LONG TERME

	2000	1999
	$	$
Obligations, Ville de Sherbrooke, 11,25 %, échéant le 14 février 2001, au coût (valeur du marché de 111 911 $, 117 947 $ en 1999)	**110 968**	116 617
Fonds d'investissement, au coût (valeur du marché de 103 139 $, 96 597 $ en 1999)	**100 000**	100 000
	210 968	216 617

La valeur du marché des obligations et des fonds d'investissement a été établie par un courtier en valeurs mobilières.

Notes complémentaires

au 31 mars 2000

4 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Coût non amorti	1999 Coût non amorti
	$	$	$	$
Mobilier et équipement de bureau	56 807	34 948	21 859	22 617
Logiciel	19 865	11 648	8 217	5 056
Équipement informatique	47 750	34 508	13 242	18 323
Améliorations locatives	2 474	637	1 837	2 085
	126 896	81 741	45 155	48 081

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 1999 s'élèvent à 114 813 $ et 66 732 $ respectivement.

5 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

Le dépôt à terme est affecté à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire autorisée pour un montant de 25 000 $. L'ouverture de crédit bancaire porte intérêt au taux préférentiel plus 2 % et est renouvelable le 30 juin 2000.

6 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en 2009 à verser une somme de 382 089 $ pour un local et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 51 865 $ en 2001, 50 765 $ en 2002, 49 431 $ en 2003, 43 699 en 2004 et 45 632 $ en 2005.

Le contrat de location pour un local comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

7 - INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date.

Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Notes complémentaires

au 31 mars 2000

8 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités relatives au fonctionnement, au financement et à l'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire sur l'évolution de la situation financière de l'organisme.

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

AUTRES PRODUITS

	Budget (non vérifié)	2000 Réel	1999 Réel
	$	$	$
Réouverture de dossiers	1 000	1 650	1 600
Frais administratifs	3 500	3 448	3 609
Répertoire	1 000	360	590
Manuel de cours - PGFI	1 000	1 578	330
Divers	2 450	9 564	5 758
	8 950	16 600	11 887

CONGRÈS

	Budget (non vérifié)	2000 Réel	1999 Réel
Produits	$	$	$
Inscriptions		36 807	32 774
Commanditaires et contributions		36 447	29 980
Autres		360	1 967
	70 000	73 614	64 721
Charges			
Rémunération, administration et assurances		1 767	2 169
Hôtellerie, banquets et réceptions		28 651	32 399
Fournitures de bureau, impression et publicité		9 084	7 750
Déplacements et location d'équipement		16 146	11 055
Télécommunications		5 580	5 079
	70 000	61 228	58 452
	–	12 386	6 269

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

HONORAIRES

	2000		1999
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Vérification	5 000	5 750	5 000
Juridiques	10 000	4 964	18 427
Remplacement de personnel		42 134	
Spécialistes en fertilisation		2 418	3 169
Développement d'un site Internet		5 000	
Autres	16 500	8 198	11 512
	31 500	68 464	38 108

SECRÉTARIAT

	2000		1999
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Location et contrat d'entretien d'équipement	12 295	12 668	11 513
Messagerie	4 000	4 569	3 620
Imprimerie	7 000	9 171	6 832
Rapport annuel	12 000	12 141	11 348
Répertoire	700	175	374
Perfectionnement du personnel	4 500	3 320	5 009
Fournitures de bureau	10 000	15 149	13 294
Impression des manuels de cours - PGFI	700	877	326
	51 195	58 070	52 316

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

	2000		1999
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Bureau et comité administratif	39 000	44 113	38 955
Représentations de l'Ordre	28 000	31 637	21 386
Inspection professionnelle	14 000	14 240	17 471
Syndic	3 000	3 205	1 850
Enquêtes	1 200		1 382
Comités légaux			
Admission à la pratique	22 790	35 438	33 803
Arbitrage des comptes	460		
Équivalences	370	506	673
Révision	900	365	471
Inspection professionnelle	4 560	8 378	9 054
Formation des agronomes	1 360	357	
Assurance responsabilité professionnelle	2 730	1 813	997
Discipline	1 830		
Comités d'orientation			
Mise à jour du système professionnel	1 000		
Ad hoc - Guide de pratiques professionnelles		620	
Ad hoc - OGM		2 997	
Ad hoc - Gestion de l'eau		1 032	
Ad hoc - PAEF	2 000	3 351	2 724
Ad hoc - autres comités	3 000	3 152	4 556
Comités consultatifs			
Finances	500	582	772
Formation continue	1 000	798	596
Médaille, mérites et autres prix	300	661	356
Législation	1 000	584	427
Résolutions	200		200
Ad hoc - autres comités	2 200		1 827
Agrément des programmes	2 500	1 168	1 035
Internet	500	278	289
Comités externes			351
	134 400	155 275	139 175

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

PUBLICATIONS

	2000		1999
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Bulletin Agro-Nouvelles			
Composition et impression	35 000	29 104	29 030
Honoraires	6 500	15 180	14 215
Manutention et poste	22 500	10 964	13 325
Autres	500	880	355
	64 500	56 128	56 925
Revue Recueil des actes			
Composition et impression	2 000	9 032	9 392
Manutention et poste	500	1 140	1 272
	2 500	10 172	10 664
Moins : remboursement de la section organisatrice du congrès		5 086	5 332
	2 500	5 086	5 332
	67 000	61 214	62 257

OCCUPATION DES LOCAUX

	2000		1999
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	$	$	$
Location des locaux	42 000	41 960	41 641
Électricité			47
Taxe d'affaires	9 020	9 019	9 019
Assurance du mobilier	700	875	701
Entretien du local	700	63	118
	52 420	51 917	51 526

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Budget 2000-2001

	Budget 2000-2001 (non vérifié)	Réel 1999-2000
	$	$
Produits		
Cotisations brutes	855 464	854 024
Ristournes aux sections	(55 605)	(54 944)
	799 859	799 080
Admission à la pratique et équivalences	26 750	34 380
Congrès	80 150	73 614
Bulletin Agro-Nouvelles	15 000	13 224
Placements	24 000	27 183
Contribution des sections	8 000	
Autres (note 1)	10 750	16 600
	964 509	964 081
Charges		
Salaires	414 145	341 947
Avantages sociaux	44 060	41 586
Honoraires (note 2)	37 000	68 464
Secrétariat (note 3)	51 132	58 070
Déplacements et réunions (note 4)	154 150	155 275
Projets spéciaux (note 5)	6 000	
Poste	14 000	14 933
Télécommunications	13 600	12 982
Abonnements et documentation	2 250	2 300
Cotisations	11 800	11 852
Publications	60 296	61 214
Publicité et promotion	16 300	22 233
Bourses	5 000	6 150
Occupation des locaux	52 270	51 917
Assurances	4 900	4 820
Intérêts et frais bancaires	1 300	1 720
Congrès	79 605	61 228
Congrès - ristourne à la section organisatrice	500	2 877
Amortissement des immobilisations	20 175	15 009
	988 483	934 577
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(23 974)	29 504

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Budget 2000-2001

NOTE 1 - AUTRES PRODUITS

	Budget 2000-2001 (non vérifié)	Réel 1999-2000
	$	$
Réouverture de dossiers	1 400	1 650
Frais administratifs	3 500	3 448
Répertoire	1 500	360
Manuel de cours - PGFI	1 000	1 578
Divers	3 350	9 564
	10 750	16 600

NOTE 2 - HONORAIRES

Vérification	6 000	5 750
Juridiques	10 000	4 964
Remplacement de personnel		42 134
Spécialistes en fertilisation	8 000	2 418
Développement d'un site Internet	5 000	5 000
Autres	8 000	8 198
	37 000	68 464

NOTE 3 - SECRÉTARIAT

Location et contrat d'entretien d'équipement	13 757	12 668
Messagerie	3 500	4 569
Imprimerie	6 500	9 171
Rapport annuel	10 000	12 141
Répertoire	1 175	175
Perfectionnement du personnel	4 500	3 320
Fournitures de bureau	11 000	15 149
Impression des manuels de cours - PGFI	700	877
	51 132	58 070

Budget 2000-2001

NOTE 4 - DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS

	Budget 2000-2001 (non vérifié)	Réel 1999-2000
	$	$
Bureau et comité administratif	39 000	44 113
Représentations de l'Ordre	34 000	31 637
Inspection professionnelle	14 000	14 240
Syndic	3 500	3 205
Examens d'admission à la pratique	32 000	35 438
Comités légaux		
Admission à la pratique	1 500	
Arbitrage des comptes	350	
Équivalences	750	506
Révision	500	365
Inspection professionnelle	11 000	8 378
Formation des agronomes	600	357
Assurance responsabilité professionnelle	1 500	1 813
Discipline	1 500	
Comités d'orientation		
Mise à jour du système professionnel	500	
Ad hoc - Guide de pratiques professionnelles	1 750	620
Ad hoc - OGM	250	2 997
Ad hoc - Gestion de l'eau		1 032
Ad hoc - PAEF	2 500	3 351
Ad hoc - autres comités	3 500	3 152
Comités consultatifs		
Finances	500	582
Formation continue	2 000	798
Médaille, mérites et autres prix	400	661
Législation	1 000	584
Résolutions	100	
Agrément des programmes	1 250	1 168
Internet	200	278
	154 150	155 275

NOTE 5 - PROJETS SPÉCIAUX

Guide de pratiques professionnelles	5 000	
Autres	1 000	
	6 000	-